

**République islamique de Mauritanie : consultations de 2006 au titre de l'article IV—  
Rapport des services du FMI; déclaration des services du FMI; Note d'information au  
public et communiqué de presse relatif à l'examen du rapport par le Conseil  
d'administration; déclaration de l'administrateur pour la République islamique de  
Mauritanie**

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des discussions portant à la fois sur les consultations de 2006 au titre de l'article IV avec la République islamique de Mauritanie, la première revue du programme de référence et l'évaluation de l'admissibilité de la Mauritanie à bénéficier du dispositif de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV, la première revue du programme de référence et l'évaluation de l'admissibilité de la Mauritanie à bénéficier du dispositif de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, rédigé par une équipe des services du FMI à la suite des discussions conclues le **9 mai 2006** avec les hauts responsables mauritaniens sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 7 juin 2006 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI, en date du **21 juin**, qui actualise les informations relatives à l'évolution économique récente.
- Une Note d'information au public (NIP) et un communiqué de presse résumant les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de sa réunion du 21 juin** et portant, respectivement, sur le rapport des services pour les consultations au titre de l'article IV et sur l'évaluation de l'admissibilité de la Mauritanie à bénéficier du dispositif de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie.

Le document ci-après a été publié séparément.

Appendice statistique

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

**En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).**

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante  
Fonds monétaire international • Service des publications  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV, première évaluation du programme de référence et évaluation de l'admissibilité de la Mauritanie au bénéfice de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale**

Préparé par les services du FMI pour les consultations de 2006 avec la Mauritanie

Approuvé par Amor Tahari et Anthony R. Boote

7 juin 2006

- Les entretiens se sont déroulés à Nouakchott du 26 avril au 9 mai 2006. La mission du FMI était composée de MM. Le Dem (chef), Loko, Wiczorek et de M<sup>me</sup> Hijazi (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale), de M. Meier (du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et de M. Callier, représentant résident du FMI.
- La mission a rencontré M. Ould Zeidane, Gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie (BCM), M. Ould Abed, Ministre des affaires économiques et du développement, et M. Ould Cheikh Sidiya, Ministre des finances, ainsi que d'autres membres du gouvernement et haut-fonctionnaires, ainsi que des représentants des milieux d'affaires, d'organisations de la société civile et de partenaires de développement. M. Sidi Bouna, conseiller principal de l'administrateur pour la Mauritanie a pris part à la plupart des réunions.
- Suite à la décision des autorités de résoudre la question des données qui a affecté les relations avec le FMI depuis le début de 2004, la Mauritanie a exécuté un programme de référence (ou PSS- programme suivi par les services) de six mois couvrant le premier semestre 2006 (FMI Rapport pays 06/255). La mise en œuvre satisfaisante de ce programme ouvrirait la voie à un programme au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Dans la lettre jointe au présent document (pièce jointe I), les autorités informent le Directeur général de l'état d'avancement du programme de référence et des préparatifs en vue d'un nouveau programme.
- Le 27 mars 2006, le Conseil d'administration a décidé que la Mauritanie devrait rembourser le montant de deux décaissements non-conformes au titre de l'accord FRPC pour la période 1999–02 (soit 12,14 millions de DTS plus les intérêts courus) en deux tranches d'ici au 15 juin 2006. La première tranche (soit 2 millions de DTS plus intérêts) a été versée au FMI le 26 avril 2006, comme convenu.
- En décembre 2005, le Conseil d'administration a estimé que pour être admise à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la Mauritanie devait—outre le fait de résoudre la question des données—mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines pendant six mois et prendre d'autres mesures correctrices dans les domaines de l'élaboration, de l'exécution et de la communication des données budgétaires. Toutes ces conditions ont été remplies.
- La Mauritanie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 des statuts du FMI en 1999, mais conserve des pratiques de rationnement des devises, qui constituent une restriction de change aux termes de la section 2 a). Depuis 2003, le taux de change officiel est arrimé *de facto* au dollar EU, avec une légère correction de la parité effectuée en octobre 2005.
- Malgré les insuffisances des comptes nationaux et des statistiques de balance des paiements, les données communiquées au FMI sont maintenant globalement adéquates aux fins de surveillance.

Table des matières		Page
Résumé analytique .....		3
I. Contexte et réévaluation des résultats économiques antérieurs.....		4
II. Évolution récente et perspectives à court terme.....		9
III. Compte-rendu des entretiens.....		13
A. Programme de référence et mesures correctrices liées à l'IADM .....		13
B. Politiques prévues pour le reste de l'année 2006 .....		13
Finances publiques.....		13
Politique monétaire et de change .....		14
C. Secteur extérieur.....		16
D. Réformes du secteur financier.....		16
E. Stratégie de lutte contre la pauvreté et cadre à moyen terme .....		17
IV. Évaluation des services du FMI.....		20

## Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–06.....	23
2. Opérations de l'administration centrale, 2003–06.....	24
3. Comptes monétaires, 2003–06.....	26
4. Balance des paiements, 2003–11 .....	27
5. Indicateurs quantitatifs pour le programme de référence à la fin de mars et la fin de juin 2006.....	28
6. Indicateurs structurels pour le programme de référence, janvier–juin 2006 .....	29
7. Actions correctrices en vue de l'admissibilité à l'IADM .....	30
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015.....	31
9. Cadre macroéconomique, 2001–11 .....	32
10. Dette extérieure publique, dette garantie par l'État et allègement de la dette, 2004–07.....	33

## Graphiques

1. Données révisées, 1994–2004.....	5
2. Vitesse de circulation revenu de la masse monétaire large, 1992–2004.....	7
3. Évolution monétaire et indices des taux de change .....	10

## Encadrés

1. Causes, conséquences et enseignements de la communication prolongée de données inexactes.....	8
2. Conclusions préliminaires de la mission PESF .....	18

## Appendices

I. Relations avec le FMI.....	34
II. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale .....	39
III. Questions d'ordre statistique.....	44

## Pièce Jointes

I. Supplément à la lettre d'intention.....	48
--	----

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Les autorités de transition, au pouvoir depuis août 2005, ont opéré une impressionnante réorientation de leur politique vers plus de transparence et de bonne gouvernance, et résolu la question des données.** La révision de la plupart des données économiques et financières depuis 1992 ont confirmé que les politiques budgétaires et monétaire mises en œuvre pendant plusieurs années étaient significativement plus laxistes que les données transmises au FMI auparavant ne l'indiquaient.

**Les autorités ont engagé une politique macroéconomique et des réformes structurelles saines à partir du dernier trimestre 2005.** L'élimination des dépenses extrabudgétaires et du financement budgétaire par la banque centrale a été déterminante pour endiguer le déficit public. En conséquence, l'inflation est tombée à moins de 10 % au quatrième trimestre 2005 et les réserves officielles ont recommencé à s'accumuler. Les perspectives extérieures et de croissance de la Mauritanie ont été stimulées par le démarrage de la production de pétrole en février 2006.

**Le cap du programme de référence couvrant le premier semestre 2006 est fermement maintenu.** Les objectifs quantitatifs fixés à fin mars 2006 et les indicateurs structurels prévus jusqu'à la fin mai 2006 ont été tous observés. La Mauritanie a réalisé des progrès en matière de gestion des finances publiques grâce à l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme avant le démarrage du cycle budgétaire, à une exécution plus rigoureuse du budget et à l'amélioration des procédures de communication des données et de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. La création du Fonds national des revenus d'hydrocarbures qui est à présent fonctionnel, a constitué un pas décisif vers la transparence de la gestion des recettes pétrolières.

**Les services du FMI estiment que la Mauritanie remplit tous les critères pour être admise à bénéficier le l'IADM,** notamment avec la résolution de la question des données, les six mois de résultats macroéconomiques satisfaisants (octobre 2005–mars 2006) et la mise en œuvre des mesures correctrices prévues dans le programme de référence. Des consultations sont en cours sur une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté pour 2006–10.

**Les autorités restent déterminées à respecter les limites imposées aux dépenses dans le budget initial de l'exercice 2006 et entendent consacrer le complément de recettes attendu de l'exploitation pétrolière à la réduction de la dette publique intérieure.** Ceci aidera aussi la banque centrale à reconstituer notablement ses réserves de change, tout en créant les conditions du succès de la libéralisation du régime de change. Les services du FMI accueillent avec satisfaction le projet des autorités visant à éliminer le rationnement de devises d'ici à octobre 2006 et à s'orienter vers un régime de taux de change plus souple.

**La mise en œuvre satisfaisante du programme de référence jusqu'à la fin juin 2006 ouvrirait la voie à l'élaboration d'un nouveau programme appuyé par la FRPC.** Ce

programme devrait être fondé sur la poursuite du renforcement de la collecte des données et des procédures de communication de celles-ci, et être centré sur un cadre de politiques macroéconomiques sain et propice à la croissance, ainsi que sur des réformes du secteur financier, du commerce extérieur et de la gouvernance. Le cadre budgétaire à moyen terme devrait reposer sur une utilisation prudente des recettes pétrolières, compatible avec des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté ambitieux mais réalistes et avec une appréciation du taux de change réel dans des proportions qui soient gérables.

## I. CONTEXTE ET RÉÉVALUATION DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ANTÉRIEURS

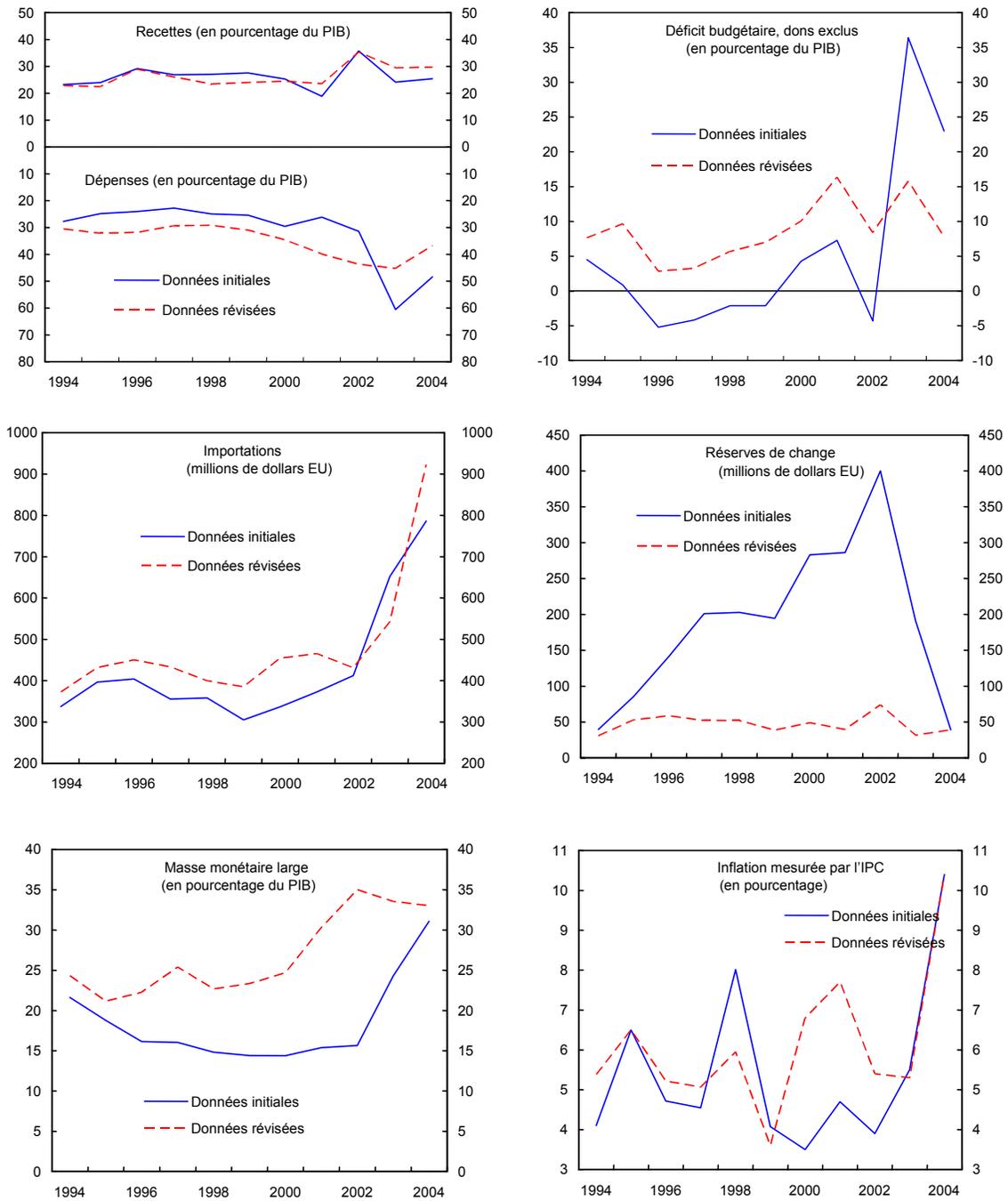
1. **Les autorités mauritaniennes de transition, arrivées au pouvoir à la suite d'un coup d'état militaire en août 2005, ont engagé un processus de démocratisation qui recueille un soutien croissant de la communauté internationale.** Les mesures prises dans ce sens portent notamment sur la tenue d'un référendum sur les amendements à la constitution en juin 2006, des élections législatives en novembre 2006 et présidentielle en mars 2007. Le nouveau parlement et le nouveau gouvernement devraient être en place d'ici mai 2007. Ayant décidé de placer la transparence et la bonne gouvernance au centre de leur programme de stabilisation économique et de réformes structurelles, les autorités de transition ont révisé les données qui avaient été communiquées au FMI afin de présenter une image plus fidèle des résultats économiques de la Mauritanie depuis 1992.

2. **Les autorités ont préparé un rapport préliminaire sur les résultats économiques enregistrés sur la période 1992–04, qui couvre tous les secteurs de l'économie.**<sup>1</sup> Les révisions des données (graphique 1) portent surtout sur les dépenses publiques et révèlent les importants décaissements extrabudgétaires qui avaient été omis auparavant. Les minorations de valeur à l'importation figurant dans les données du commerce extérieur ont été corrigées. Toutes les révisions ont été intégrées dans les données de comptabilité nationale mais semblent n'avoir que peu d'effet sur les données de croissance du PIB réel et sur les indicateurs de l'inflation.

3. **Les données budgétaires révisées confirment l'évaluation effectuée par les services du FMI il y a un an, qui concluait que la politique budgétaire mise en œuvre par la Mauritanie dans le passé avait peut-être été beaucoup plus laxiste que ne l'indiquaient les données communiquées au Conseil d'administration.** Les comptes budgétaires révèlent à présent d'importants déficits budgétaires (supérieurs à 10 % du PIB en 2001 et 2003) qui étaient financés par des avances de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) et l'accumulation d'arriérés de paiements. D'importantes dépenses extrabudgétaires, allant de 5 % du PIB au début et atteignant plus de 20 % du PIB en 2003, constituaient les

---

<sup>1</sup> La période couverte par les révisions varie selon les secteurs en fonction de la disponibilité des sources d'information et de la nature des données (stocks ou flux par exemple); des séries de données relativement cohérentes ont été fournies pour la période 1994–2004.

Graphique 1. Mauritanie—Données révisées, 1994–2004<sup>1</sup>

Source : données communiquées par les autorités mauritaniennes.

<sup>1</sup> Les données «initiales» sont celles qui ont été fournies aux services du FMI lors des consultations de 2005 au titre de l'article IV; les données «révisées» se rapportent à celles de la période 1994-04 qui ont été communiquées aux services du FMI entre novembre 2005 et mai 2006.

principaux éléments manquants dans les précédentes données budgétaires. Les dépenses militaires extrabudgétaires, qui ont atteint 3½ % du PIB par an en 2003–04 (multipliant par quatre les niveaux envisagés dans les budgets annuels), constituent la composante majeure identifiée de ces décaissements. D’autres postes importants se rapportent notamment aux biens et services, à des crédits supplémentaires aux ambassades et, en 2003–04, aux dépenses liées à la sécheresse.<sup>2</sup> Un tiers des dépenses extrabudgétaires reste encore à identifier.

4. **Les données révisées de balance des paiements révèlent une faiblesse chronique de la position extérieure de la Mauritanie.** Les principales révisions font apparaître un volume plus élevé d’importations de biens et de services, induisant une balance commerciale et un solde extérieur courant plus faibles sur toute la période. Les douanes ont minoré les importations sur une grande partie de la période en utilisant des prix de référence artificiellement bas au lieu du prix réel de transaction pour des importations sensibles (sucre et blé par exemple) ; cet effet sur la balance commerciale est partiellement compensé par l’estimation, pour la première fois, des réexportations informelles de la Mauritanie.

5. **Les nouveaux chiffres du budget et du secteur extérieur semblent concorder globalement avec les données révisées sur la monnaie et les réserves de change qui ont été fournies aux services du FMI en novembre 2005.** Ces données montrent une expansion annuelle de 15 % de la masse monétaire large entre 1994 et 2002 (soit deux fois plus que ne le signalaient les données communiquées initialement) et des réserves de change évoluant autour de 50 millions de dollars EU, au lieu d’une croissance régulière de cet agrégat qui aurait atteint 400 millions de dollars EU à la fin 2002.<sup>3</sup>

6. **Malgré la forte révision à la hausse de l’expansion monétaire, les corrections de l’IPC sont mineures et ont un effet cumulatif total globalement neutre.** Les chiffres de l’inflation ont été revus à la baisse de près d’un point pour la période 1993–99 et à la hausse de deux points pour la période 2000–03, laissant la moyenne annuelle de toute la période à peu près inchangée à 5½ %. Les autorités ont affirmé que les données de l’IPC harmonisé (mis en place à la mi-2003) ont été correctement fournies. La correction rétroactive des indices des prix ont entraîné une révision à la hausse des indicateurs de pauvreté de 2000 (par exemple, le taux de pauvreté a été porté de 46,7 % à 51 % de la population).

7. **Les comptes nationaux révisés, qui reflètent la révision des données budgétaires, de balance des paiements et de l’IPC, ainsi que les améliorations méthodologiques, ont abouti à une correction à la baisse de la croissance annuelle moyenne sur la période.**<sup>4</sup>

<sup>2</sup> Lors des entretiens relatifs aux consultations de 2005 au titre de l’article IV, les autorités ont fait état de dépenses extrabudgétaires pour 2003-04 équivalent à 55 % du PIB sur 18 mois. Les données révisées montrent une forte augmentation des décaissements extrabudgétaires en 2003-04 mais dans une moindre mesure que ne le montraient les données communiquées en 2005 (atteignant 33 % du PIB sur 24 mois).

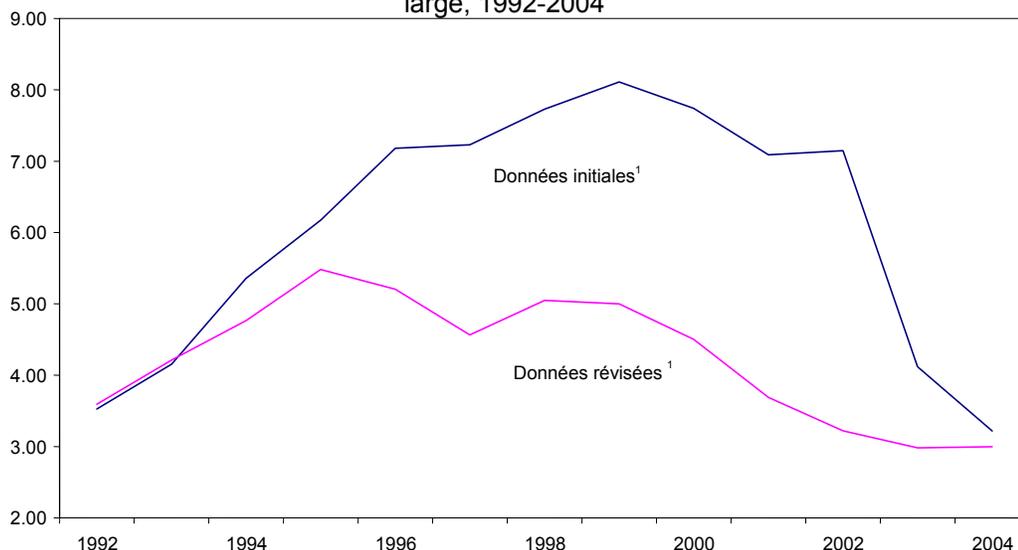
<sup>3</sup> Les comparaisons sont effectuées par rapport aux données communiquées aux services du FMI avant septembre 2004.

<sup>4</sup> La principale variante porte sur le degré de valeur ajoutée du secteur de la pêche qui a été révisé à la hausse par application d’une nouvelle méthodologie d’estimation de la consommation intermédiaire.

D'après les données révisées, la croissance moyenne du PIB réel sur la période 1993–2003 a été légèrement supérieure à 3 % par an et non de 4½ %.

8. **Des réponses ont été apportées aux interrogations soulevées par le passé à propos des données.**<sup>5</sup> Des explications supplémentaires s'imposent sur quelques points, en ce qui concerne notamment l'inflation, l'instabilité résiduelle (encore que nettement moindre que ne le laissaient penser les données des consultations de 2005 au titre de l'article IV) de la vitesse de circulation-revenu de l'agrégat monétaire large (graphique 2) et le niveau en apparence faible de l'élasticité du revenu des importations (exprimé en dollars EU).

Graphique 2. Mauritanie — Vitesse de circulation-revenu de la masse monétaire large, 1992-2004



Source : données communiquées par les autorités mauritaniennes.

<sup>1</sup> Voir graphique 1, note de renvoi 1.

9. **La révision des résultats économiques antérieurs a soulevé la question de savoir pourquoi la communication de données erronées a continué et est passée inaperçue durant une si longue période.** Le manque d'appropriation du programme et le faible degré de responsabilisation des institutions publiques conjugués aux déficiences de leur supervision interne ont été les principaux facteurs de la poursuite de la communication de données erronées. La cohérence apparente des données inexactes n'a pas permis de déceler les erreurs, bien que les services du FMI aient noté plusieurs faits troublants auparavant. Les procédures d'évaluation des sauvegardes du FMI, appliquées actuellement à tous les programmes appuyés par le FMI, se sont révélées être l'instrument qui a permis de mettre en évidence les cas de transmission de données fausses (encadré 1).

<sup>5</sup> Pour plus de précisions, voir FMI Rapport Pays 06/255, paragraphes 2 et 3.

### **Encadré 1. Mauritanie—Causes, conséquences et enseignements de la communication prolongée de données inexactes**

**À partir du programme FASR pour 1992–94, les autorités ont fourni des données inexactes mais cohérentes aux services du FMI.** Les données révisées montrent que, de façon cohérente, le financement bancaire net à l'État et les agrégats monétaires étaient minorés tandis que les réserves de change étaient surévaluées, donnant ainsi l'impression que les repères quantitatifs du programme étaient respectés. La nécessité d'un soutien continu du FMI et l'absence de volonté de changement politique et d'internalisation du programme ont pérennisé la communication de données erronées, entraînant l'accumulation d'inexactitudes dans les rapports fournis au FMI.

**Jusqu'à la mise en œuvre des procédures d'évaluation des sauvegardes, les services du FMI ne soupçonnaient pas l'existence de ces erreurs.** Avec le temps, les services du FMI avaient noté plusieurs faits troublants comme les larges fluctuations de la vitesse de circulation de la masse monétaire large et les pressions persistantes à la baisse exercées sur le taux de change, malgré les niveaux confortables de réserves de change indiquées officiellement. À maintes occasions, les services du FMI ont exprimé leurs préoccupations quant à la qualité des données, en particulier l'IPC, les comptes nationaux et les statistiques de balance des paiements. Attribuant cependant la situation aux faibles capacités de l'appareil statistique mauritanien, les services du FMI ont fourni une assistance technique et formulé des recommandations en vue de l'amélioration de l'exactitude des données. À l'issue de la revue de la transparence des finances publiques effectuée en 2002, les services du FMI avaient aussi recommandé qu'une priorité absolue soit accordée à la résolution des insuffisances chroniques qui caractérisaient la comptabilité et la transparence des finances publiques, en insistant sur la nécessité de publier des informations budgétaires complètes et d'actualité, ainsi que de renforcer les mécanismes d'audit interne et externe (Mauritanie—Rapport sur l'observation des normes et codes—Module de transparence budgétaire; FMI Rapport pays 02/268).

**La mission d'évaluation des sauvegardes menée sur place en 2004 a permis d'amener les autorités à admettre, en deux temps, la nécessité de réviser les données.** La mission de janvier 2004 a révélé que 15 % seulement des réserves de change de la BCM déclarées dans les comptes de 2002 avaient pu être certifiées par l'auditeur externe. En septembre 2004, la nouvelle équipe économique a fourni des données révisées pour 2003 et le premier semestre 2004 (qui ont conduit les services du FMI à conclure que le programme FRPC de 2003 avait irrémédiablement déraillé), tout en affirmant que les données antérieures à 2003 étaient exactes. La volonté du gouvernement de transition de rétablir la transparence des données et la coopération avec le FMI a mené à la révision des données pour toute la période 1992–2004.

**Les autorités ont reconnu que la fourniture de données inexactes avait un coût élevé pour le pays.** Ainsi, la communication de données erronées sur la période 1992–2004 a faussé les évaluations des services du FMI et donné lieu à des recommandations et à une conception inadéquate des programmes, notamment sur les questions relatives aux marchés de change. Avec le recul, un resserrement budgétaire et monétaire plutôt que la dépréciation de la monnaie, aurait constitué l'instrument de politique propre à rétablir la confiance vis-à-vis de l'ouguiya et permis une amélioration durable du fonctionnement du marché des changes. En fait, ces politiques ont été progressivement mises en place à partir de la mi-2004 et ont contribué à la disparition quasi-complète de la prime du marché parallèle vers la fin 2005.

**Les leçons qui peuvent être tirées de ce cas de communication de données inexactes seront prises en compte dans l'élaboration d'un éventuel programme appuyé par le FMI,** après la mise en œuvre satisfaisante du PSS en cours. Un tel programme reposerait sur des données découlant des états financiers audités de la banque centrale ; ces audits et les procédures d'audit externe devront être examinés dans le cadre du processus d'évaluation des sauvegardes. Des recommandations complémentaires de l'évaluation des sauvegardes pourront être intégrées à la conditionnalité du programme. L'internalisation du programme par les autorités, la poursuite des mesures prises pour affermir la transparence budgétaire et monétaire et la bonne gouvernance, ainsi qu'une surveillance interne et une responsabilisation renforcées des institutions gouvernementales seront tout aussi cruciales pour éviter que la communication de données inexactes ne se reproduise.

10. **La Mauritanie ne remplit pas actuellement les conditions requises pour être considérée comme un pays appliquant de longue date un programme appuyé par le FMI, selon la définition retenue par le Conseil d'administration.** Selon l'ancienne définition, une évaluation *a posteriori* du programme appuyé par le FMI aurait dû intervenir à l'issue de la mise en œuvre de l'accord FRPC conclu en 2003 (et annulé le 7 novembre 2004), mais la question des données n'en a pas permis la préparation jusqu'à présent. Quoiqu'il en soit, l'évaluation de la conception et du suivi des programmes antérieurs appuyés par le FMI serait peu pertinente dans la mesure où ces programmes ont été faussés par la transmission continue de données inexactes au FMI par le précédent régime.

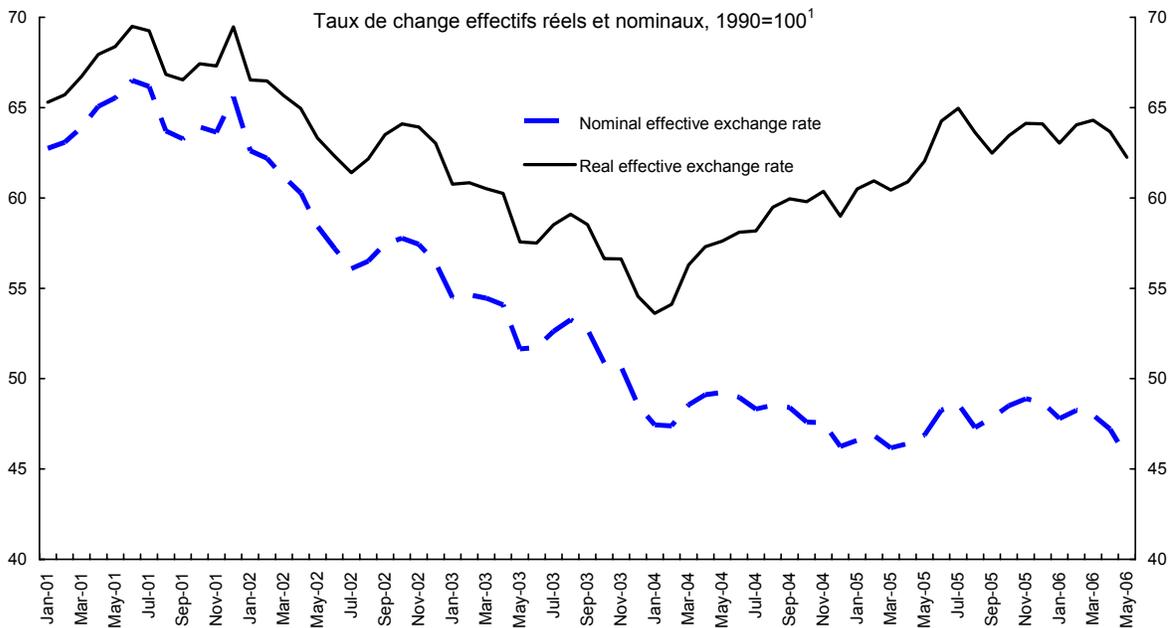
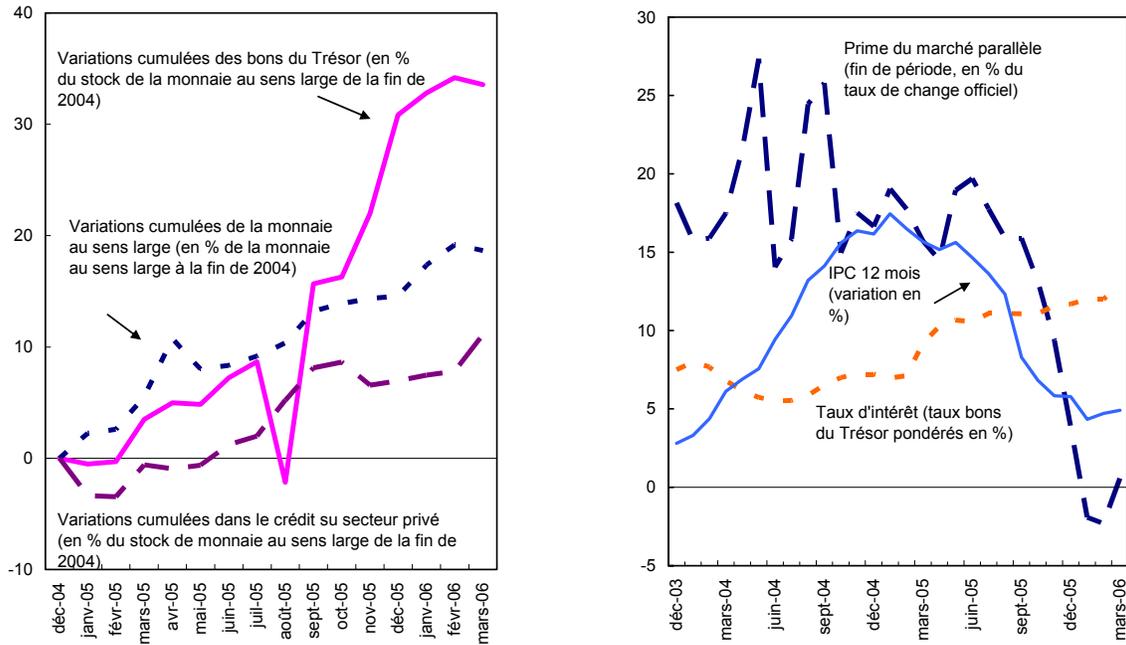
## II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES À COURT TERME

11. **Après des années de politiques macroéconomiques laxistes, le retour à une gestion macroéconomique saine à partir de la mi-2004 a commencé à produire des effets encourageants vers la fin 2005.** La BCM a resserré la politique monétaire à partir de la seconde moitié de 2004 mais un resserrement proportionnel de la politique budgétaire n'a suivi qu'une année plus tard. L'inflation a baissé au dernier trimestre 2005, lorsque les autorités de transition ont mis fin aux dépenses extrabudgétaires et ont amorcé le redressement de la gestion des finances publiques (GFP) qui a abouti au maintien du déficit (dons inclus) à moins de 7 % du PIB (tableau 1). Bien que le bâtiment et les travaux publics et d'autres secteurs fortement tributaires des dépenses publiques aient connu un ralentissement passager, la période qui a précédé le lancement de la production pétrolière a contribué à maintenir la dynamique de la croissance à 5½ % en 2005. Entre temps, la cohérence accrue du dosage des politiques, la baisse de l'inflation et le démarrage imminent de la production pétrolière ont affermi la confiance vis-à-vis de l'ouguiya et ramené la prime du marché des changes parallèle à des niveaux inférieurs à 10 % au dernier trimestre 2005 (graphique 3).

12. **Le démarrage de la production pétrolière en 2006 a stimulé les perspectives de croissance et renforcé la crédibilité du programme de stabilisation des autorités.** La production de pétrole qui a commencé en février 2006 et a atteint une moyenne de 54.000 barils par jour en mars-mai 2006, devrait accroître le PIB nominal de près de 50 % et le PIB réel de 19 %. Le PIB hors pétrole devrait augmenter, selon les projections, de 6½ % environ en 2006, sous l'effet du démarrage de la production de cuivre et d'or et des investissements massifs financés sur ressources extérieures dans les infrastructures. En dehors de ces secteurs, les perspectives de croissance restent asservies aux contraintes de capacité dans le secteur (public) de l'extraction de minerai de fer et des compagnies d'électricité, ainsi qu'à la flambée des prix du carburant qui pèsent lourdement sur le secteur halieutique local. Partant des résultats enregistrés de janvier à avril 2006,<sup>6</sup> l'objectif

<sup>6</sup> L'augmentation cumulée des prix a été de 3,2 %, dénotant en partie deux vagues de hausse des prix des produits pétroliers sur le marché intérieur, en moyenne de 9½ % au 30 décembre 2005 et de 4 % au 28 février 2006. Un nouveau relèvement des prix des produits pétroliers de 13½ % est intervenu début mai.

Graphique 3. Mauritanie : Évolution monétaire et indices des taux de change



Source : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup>Mai 2006 : estimations des services.

ambitieux de désinflation que les autorités se sont fixées pour 2006 paraît réaliste, à condition que l'orientation monétaire actuelle soit maintenue. La revalorisation de 20 % des salaires de la fonction publique était destinée à rattraper en partie l'augmentation du salaire minimum de 2005 et ne se serait pas répercutée sur le secteur privé. Compte tenu de l'ancrage *de facto* de l'ouguiya au dollar EU, la récente appréciation de l'euro a compensé l'essentiel de la forte appréciation du taux de change effectif réel (TCER) intervenue en 2005 et les fluctuations de la prime du marché des changes parallèle se sont contractées dans une fourchette de 0,5–3,0 % au dessus du taux de change officiel.

**13. Les recettes pétrolières attendues et le maintien de la discipline budgétaire devraient permettre un assainissement significatif des finances publiques en 2006.** Les résultats budgétaires du premier trimestre 2006 ont été entièrement satisfaisants. En maintenant les dépenses de fonctionnement bien en-deçà des limites trimestrielles prévues dans le programme de référence (tout en exécutant les dépenses de réduction de la pauvreté conformément aux crédits annuels alloués), les autorités ont tiré parti de la bonne tenue des recettes pour réduire les instances de paiement du Trésor. Sur la base des projections actuelles et malgré les pertes de recettes attendues dans le secteur de la pêche, l'excédent budgétaire global pourrait être supérieur à 10 % du PIB non pétrolier en 2006, montant qui sera essentiellement affecté à la réduction de la dette intérieure publique, y compris les arriérés de paiements (tableau 2). En outre, le budget 2006 a prévu une augmentation substantielle des dépenses sociales (passant de 6,9 % du PIB en 2005 à 8,1 % du PIB hors pétrole en 2006) et a éliminé toutes les sous-budgétisations des crédits alloués aux ambassades, aux régimes de retraite et à la consommation gouvernementale de services publics.<sup>7</sup>

**14. De vastes efforts visant à améliorer la gestion des dépenses publiques ont été poursuivis au début 2006, notamment par les préparatifs en vue d'une saine gestion des recettes pétrolières.** L'exécution du budget 2005 a été clôturée (pour la première fois) dans un délai de 2 mois après la fin de l'exercice, et a permis de constater une forte réduction des arriérés de paiements. Les données du Trésor sont désormais l'objet d'un rapprochement permanent avec la BCM et figurent dans des rapports d'exécution budgétaire mensuels. L'adoption d'une classification fonctionnelle des comptes un meilleur suivi de l'exécution du budget ainsi que l'identification des dépenses de lutte contre la pauvreté. Le Fonds national des recettes des hydrocarbures (FNRH) est maintenant opérationnel.<sup>8</sup> Le 10 mai 2006, le Conseil des ministres a adopté une convention détaillant les modalités de délégation de compétences administratives sur le FNRH du Ministère des finances à la BCM.

**15. D'importantes réformes fiscales ont également été poursuivies.** Il s'agit notamment d'une réforme de la fiscalité du secteur halieutique, de la réorganisation de la direction générale des grandes entreprises (avec la création d'un service chargé de la fiscalité

<sup>7</sup> Pour un examen plus détaillé de la loi de finances 2006, voir FMI Rapport pays 06/255.

<sup>8</sup> Pour une description complète du cadre de communication et de gestion des données pétrolières, voir encadré 1 du document FMI Rapport pays 06/255. L'évolution récente est décrite à la pièce jointe I.

du secteur naissant des hydrocarbures), de l'instauration de l'identifiant unique des contribuables, du renforcement des procédures de gestion du risque (anti-fraude) de la douane et de l'élargissement du champ des contrôles douaniers aux exportations d'hydrocarbures.

**16. La décision des autorités de mettre fin au financement du déficit budgétaire par la banque centrale a permis de ralentir l'expansion de la masse monétaire large et de resserrer les conditions de liquidité en 2005 et au premier trimestre 2006.** Le gouvernement ayant été contraint de recourir au système bancaire pour subvenir à ses besoins de financement, la situation de liquidité s'est progressivement resserrée en 2005. Malgré la situation favorable du Trésor au premier trimestre 2006, la hausse des taux des bons du Trésor (s'établissant à environ 13 %) constatée au cours des récentes adjudications indiquerait que la situation de liquidité reste tendue. Allant de pair avec l'orientation prudente de la politique monétaire, l'expansion du crédit à l'économie a été relativement modeste (tableau 3).

**17. L'amélioration de la position extérieure de la Mauritanie s'est amorcée sous l'effet de l'évolution favorable des termes de l'échange et d'une orientation plus restrictive des politiques mais le niveau des réserves de change devrait rester faible jusqu'au milieu de 2006.** Le niveau élevé des cours mondiaux a dopé les recettes de la compagnie nationale d'extraction du minerai de fer tandis que les exportations de produits halieutiques se sont légèrement redressées (tableau 4). Ajoutées à la croissance modérée des importations non liées au secteur pétrolier (excluant les flux liés à l'investissement direct étranger-IDE), ces tendances positives ont contribué à améliorer le solde extérieur courant, malgré la forte augmentation de la facture pétrolière. Le maintien de flux élevés d'IDE a couvert les importations de biens d'équipement des industries pétrolières et minières naissantes. À la fin mars 2006, les réserves officielles représentaient 0,6 mois de couverture des importations (presque trois fois le niveau atteint en mars 2005).

**18. À partir du second semestre 2006, la position extérieure de la Mauritanie devrait s'affermir considérablement à la faveur de l'arrivée du produit des exportations pétrolières et de la hausse des prix des produits de base.** Sur la base des projections actuelles de production, les exportations de la Mauritanie auront plus que triplé en 2006 par rapport à 2005. Les exportations de minerai de fer bénéficieront d'une nouvelle hausse des cours mondiaux. Les perspectives de recettes du secteur halieutique mauritanien sont plus incertaines, étant fonction du moment où l'octroi des licences de pêche et l'accroissement des prises de la flottille nationale mauritanienne permettront de compenser les pertes de recettes liées à l'accord avec l'Union européenne qui expire au 31 juillet 2006. Le compte extérieur courant devrait afficher un excédent de 3½ % du PIB en 2006 malgré la flambée du coût des importations de carburant. Les entrées de capitaux nettes diminueront par rapport à leur niveau élevé de 2005, sous l'effet de l'amortissement des investissements liés à l'industrie pétrolière, de l'apurement attendu des arriérés de paiement extérieurs privés (estimés à 67 millions de dollars EU à fin mars 2006) et du renforcement des positions de change des

banques au cours de l'année. Les réserves officielles devraient s'accroître considérablement pour atteindre l'équivalent de 1,4 mois d'importations en fin d'année.

### III. COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

19. **Les entretiens ont été centrés sur la pertinence des politiques macroéconomiques en cours et la mise en œuvre des réformes clés** (notamment celles relatives au PSS et aux mesures correctrices liées à l'IADM, ainsi que les travaux préparatoires à la libéralisation du marché des changes). Avec la participation de leurs homologues de la Banque mondiale, les services du FMI ont tenu des discussions avec les autorités sur les perspectives et politiques à moyen terme basées sur les avant-projets de cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de cadre budgétaire à moyen terme (CBMT).

#### A. Programme de référence et mesures correctrices liées à l'IADM

20. **Le cap du PSS est fermement maintenu.** Les agrégats budgétaires et monétaires ont été entièrement conformes aux objectifs programmés pour la fin mars (tableau 5). Tous les indicateurs structurelles ont aussi été respectés (tableau 6). Toutes les autres mesures prévues dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) pour les quatre premiers mois de 2006 ont été mises en œuvre, y compris celles requises pour assurer une gestion transparente et efficiente des recettes pétrolières et pour améliorer la communication des données afférentes à la gestion des dépenses publiques.

21. **La Mauritanie a mis en œuvre toutes les mesures correctrices requises pour remplir les conditions d'admissibilité à l'IADM** (tableau 7). Les autorités ont résolu les questions relatives aux données ; les politiques macroéconomiques mises en œuvre depuis octobre 2005 sont satisfaisantes ; et toutes les mesures correctrices prévues dans les domaines de l'élaboration, de l'exécution et du suivi du budget ont été prises. Dans le cadre d'un large processus de concertation, les autorités ont aussi fait des progrès considérables vers l'adoption de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté (paragraphe 34). Les informations mises à la disposition des services du FMI montrent que la Mauritanie est à jour quant à ses obligations financières envers le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

#### B. Politiques prévues pour le reste de l'année 2006

##### Finances publiques

22. **Les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs budgétaires initiaux fixés pour 2006.** Les perspectives de recettes publiques se sont considérablement améliorées depuis le début de l'année mais certaines incertitudes demeurent. Une prime de 100 millions de dollars EU que le consortium pétrolier dirigé par Woodside a accepté de verser à la signature de la révision du contrat de partage de la production et le surcroît d'impôts attendu des compagnies pétrolières devraient porter les recettes pétrolières bien au-delà des

projections initiales pour 2006.<sup>9</sup> Un déficit de recettes n'est pas à exclure en dehors du secteur pétrolier, à moins de mobiliser d'autres sources de recettes (comme envisagé dans les projections budgétaires initiales) représentant au moins 2½ % du PIB, correspondant à la moitié des pertes de recettes dues au non renouvellement de l'accord de pêche avec l'UE. L'effet neutre sur les recettes des récents aménagements de la fiscalité sur les importations et le secteur halieutique local reste aussi à confirmer.<sup>10</sup> Dans le cadre des prochaines actions d'assistance technique du FMI en matière de fiscalité du commerce et d'administration douanière, les autorités prépareront un train de réforme exhaustif dans ces domaines, qui sera intégré au budget 2007.

**23. Pour consolider la stabilité macroéconomique, les autorités entendent respecter les plafonds de dépenses initiaux prévus dans la loi de finances 2006.** Elles envisagent l'adoption d'une loi de finances rectificative pour permettre le transfert d'un montant pouvant atteindre 150 millions de dollars EU du FNRH au compte du Trésor à la BCM, afin de réduire la dette publique intérieure et de renforcer les réserves officielles de change. Dans les limites fixées, les autorités préparent des plans de redressement de deux entreprises parapubliques, la Sonimex (dont les interventions visent à réguler les marchés intérieurs de denrées alimentaires de base) et Air Mauritanie, la compagnie aérienne locale semi-privatisée. Les autorités estiment qu'il est de l'intérêt public de veiller à la survie des deux entreprises, même si on peut douter de leur viabilité dans les conditions actuelles du marché local. Les services du FMI sont convenus que le prochain programme appuyé par la FRPC devrait traiter ces questions et celles qui se rapportent à quelques autres entreprises publiques afin de prémunir le budget contre des pertes potentielles.

**24. Les autorités entendent faire de nouveaux progrès en termes de gestion des dépenses.** Le Trésor entend maintenir les instances de paiement bien en-dessous du plafond de 10 milliards d'ouguiyas projeté pour 2006 (l'équivalent en moyenne d'un mois d'arriérés de paiement) pour affermir la confiance et promouvoir la concurrence dans le système de passation des marchés publics. Le contrôle des dépenses continuera à être renforcé, *a priori* (grâce à l'informatisation prévue du circuit d'autorisation des dépenses) et *a posteriori* (avec le développement des inspections sur place de l'Inspection générale d'État).

### **Politique monétaire et de change**

**25. La BCM maintient une politique monétaire stricte excluant tout financement budgétaire par la banque centrale et avec des taux d'intérêt axés sur la reconstitution**

<sup>9</sup> En supposant que le rythme de l'extraction pétrolière se maintienne comme prévu. Les projections de recettes fiscales ont été revues sur la base des déclarations faites par les opérateurs pétroliers en avril.

<sup>10</sup> Les principaux changements apportés à la fiscalité sur les importations portent sur l'application de la valeur transactionnelle (plutôt que des prix de référence artificiellement bas) des marchandises de pair avec la baisse des taux tarifaires nominaux, et l'élimination des droits indirects sur le sucre, le thé et le tabac. La réforme de la fiscalité sur la pêche, à laquelle les experts en fiscalité du FMI ont globalement souscrit, a consisté à adopter un système de droits d'accès assorti de composantes fixes (par navire) et variables (par prises selon les espèces) en vue d'améliorer la gestion des ressources halieutiques.

**des réserves officielles et la maîtrise de l'inflation.** La liquidité du système bancaire restera restreinte jusqu'au milieu de l'année, c'est-à-dire jusqu'à ce que les recettes pétrolières additionnelles permettent au Trésor d'abaisser le volume des adjudications de bons du Trésor. Le renforcement de la position extérieure de la BCM permettra d'apurer les arriérés extérieurs privés, ce qui devrait entraîner des tirages importants sur les dépôts bancaires. De ce fait, la projection de croissance de la masse monétaire large s'établit à moins de 16 % pour 2006. S'il est prévu que la marge d'accroissement du crédit à l'économie reste assez modeste jusqu'en fin d'année, la réduction des arriérés de paiements publics devrait porter le taux de croissance des financements offerts à l'économie à 16,9 %.

26. **Les autorités monétaires ont reconnu la nécessité de diversifier leurs instruments.** À l'heure actuelle, les réserves obligatoires constituent le seul instrument de gestion de la liquidité dont dispose la BCM, qui est consciente des défis intrinsèques de cette situation une fois que les excédents de recettes pétrolières auront éliminé la raison principale pour laquelle le Trésor emprunte au système bancaire. Dans ces conditions et prenant appui sur l'assistance technique récente du FMI, les autorités évaluent le pour et le contre de divers instruments (y compris l'émissions de titres de la banque centrale) qui pourraient servir à atteindre le degré adéquat de souplesse de la gestion de la liquidité, en coordination avec le Trésor et en phase avec le développement d'un marché interbancaire et d'un marché secondaire des bons du Trésor.

27. **Il n'y a pas, à première vue, de nécessité d'ajuster le taux de change par rapport au dollar EU avant le passage prévu à une politique de change plus souple, accompagnée de l'introduction d'adjudications de devises, envisagé pour le second semestre 2006.** La prime du marché de change parallèle reste faible et la dépréciation de l'ouguiya par rapport à l'euro a fortement compensé l'évolution à la hausse du taux de change effectif réel (TCER) observée en 2005. Les autorités ont discuté avec intérêt des détails du nouveau régime de change et de la politique d'intervention. Tout en soutenant le passage à des taux de change obéissant aux règles du marché, elles voient la banque centrale jouer un rôle de lissage des fluctuations au jour le jour, tout en ciblant un TCER stable pour préserver la compétitivité des secteurs non pétroliers. Les services du FMI ont estimé qu'une certaine appréciation du TCER pourrait être inévitable et que le traitement de la compétitivité devrait s'inscrire dans un cadre de politique plus général.

28. **Les autorités ont exposé les conditions et le calendrier pour une instauration réussie de l'adjudication des devises.** Le nouveau système assurera le libre accès aux devises pour les transactions internationales courantes. L'abrogation, prévue d'ici le mois d'octobre 2006, du rationnement des devises, qui constitue une restriction de change contrevenant aux obligations souscrites par la Mauritanie au titre de l'article VIII section 2 a) des Statuts du FMI, sera une étape clé du processus. Compte tenu des difficultés actuelles de la situation de la balance des paiements, les autorités ont demandé au FMI d'autoriser cette restriction au motif qu'elle est strictement temporaire et est appliquée de manière non discriminatoire. Les autorités ont par ailleurs établi un calendrier pour le lancement des

adjudications de devises, comportant les mesures préalables et d'accompagnement requises, telles que l'élimination de l'obligation de restitution partielle (60 %) des recettes d'exportation de produits halieutiques. Elles entendent mettre le nouveau système en place avant la fin 2006, si les réserves officielles atteignent au moins deux mois de couverture des importations (pour les importations non financées par l'IDE ou l'aide extérieure). L'élaboration des textes nécessaires se poursuit, notamment les décrets portant création du marché des changes et organisant le suivi des positions de change des banques commerciales.

### C. Secteur extérieur

29. **Les autorités ont réaffirmé leur engagement à rechercher des accords définitifs avec les créanciers bilatéraux (Algérie, Irak, Libye et Émirats arabes unis) qui n'ont pas encore accordé un allègement irrévocable au titre de l'Initiative PPTE.** Un aspect crucial lié à celui-ci a trait au statut de la dette passive (celle exclue du calcul de l'allègement PPTE au point de décision) envers le Koweït et la Libye.<sup>11</sup> Les autorités ont signalé qu'elles redoublent d'efforts, mais sans succès pour le moment, pour conclure un accord prévoyant un traitement comparable à celui accordé à la Mauritanie par le Club de Paris.<sup>12</sup>

30. **S'agissant des politiques commerciales, les autorités poursuivent l'intégration régionale et les efforts de facilitation du commerce avec les pays voisins.** La Mauritanie est associée aux négociations en cours pour l'accord de partenariat économique entre les pays de la CEDEAO et l'Union européenne, qui pourrait aboutir à un accord de libre échange avec les deux entités, le cas échéant dès la fin 2007, et à un financement accru de l'UE pour les investissements dans l'infrastructure et le développement industriel. Les services du FMI ont encouragé les autorités à évaluer attentivement les incidences de ce partenariat avec l'UE et leurs ont recommandé de compléter la libéralisation préférentielle par des réductions tarifaires fondées sur la clause de la nation la plus favorisée afin de réduire au minimum les effets de détournement des échanges. Les autorités mauritaniennes ont aussi décidé de se joindre à l'initiative de facilitation des échanges des pays du Maghreb.

### D. Réformes du secteur financier

31. **L'examen des conclusions préliminaires de la mission PESF a été centré sur les moyens d'améliorer la stabilité du secteur financier, de promouvoir la concurrence dans le secteur bancaire et d'accroître l'accès aux services bancaires (encadré 2).** Les autorités se sont engagées à appliquer promptement les recommandations relatives à la supervision bancaire, notamment la production d'états financiers plus crédibles, une

<sup>11</sup> En l'absence de traitement de la dette (contrairement aux accords que la Mauritanie a obtenu sur sa dette envers les membres du Club de Paris), les autorités estiment que la «dette passive» envers le Koweït est passée de 49 millions de dollars EU en 1981 à 904 millions de dollars EU (y compris les intérêts et pénalités de retard) en 2005, tandis que la «dette passive» non porteuse d'intérêt envers la Libye est de 11 millions de dollars EU.

<sup>12</sup> Un accord permettrait aussi de résoudre les questions comptables qui se posent pour les engagements de la BCM envers le Koweït et la Libye, que les autorités entendent résoudre d'ici la fin 2006.

application plus rigoureuse de la réglementation prudentielle et des mesures de bonne gouvernance.

32. **La mission a discuté avec les autorités des préparatifs du système financier pour faire face à une éventuelle pandémie de grippe aviaire.** Les marais situés sur la côte de la Mauritanie sont de grandes aires de reproduction pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux migratoires, ce qui rend le pays particulièrement vulnérable à la grippe aviaire. Dans le cadre du plan national de lutte contre une éventuelle pandémie de grippe aviaire, la BCM élabore une série de mesures visant à limiter les perturbations du système financier, notamment par des campagnes de sensibilisation du personnel des banques commerciales.

33. **Les autorités ont pris des mesures en vue d'instaurer un cadre pleinement opérationnel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT).** La Mauritanie a adopté la législation pertinente à la mi-2005 et a adhéré, début 2006, au groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. La mise en place du comité national LCB/FT et du service de renseignement financier à la BCM est en cours.

#### **E. Stratégie de lutte contre la pauvreté et cadre à moyen terme**

34. **Les autorités ont préparé les projets de deuxième cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de cadre budgétaire à moyen terme (CBMT).** Le nouveau CSLP mauritanien couvre la période 2006–10 et repose sur une très ambitieuse vision à long terme reflétant l'amélioration spectaculaire des perspectives de recette du pays (y compris un possible allègement de dette au titre de l'IADM) qui autorisent une forte augmentation des dépenses sociales.<sup>13</sup> Tirant d'importants enseignements des insuffisances du précédent CSLP, le nouveau CSLP reconnaît que la pauvreté en Mauritanie doit être abordée comme étant un phénomène essentiellement rural. Ainsi, l'amélioration du ciblage des dépenses favorables aux pauvres et des programmes d'intervention aboutiront à une stratégie de développement des régions et des communautés locales. Le travail doit cependant être poursuivi pour :

- a) effectuer une analyse approfondie du lien entre la croissance économique, les politiques en vigueur ou proposées et la lutte contre la pauvreté ;
- b) faire usage des exercices de chiffrage existants pour aligner le CBMT et le budget sur les programmes prioritaires identifiés dans le CSLP ;
- c) forger un consensus sur les priorités qui puisse survivre aux prochaines échéances électorales.

35. **La discussion a porté sur l'utilisation des recettes pétrolières pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté de la Mauritanie, tout en préservant la stabilité macroéconomique et en évitant une appréciation indue du taux**

---

<sup>13</sup> L'un des objectifs à long terme est de ramener le taux de pauvreté de 47 % environ en 2004 à 35 % en 2010 puis à 15 % en 2015; soit beaucoup plus que les Objectifs du Millénaire pour le développement (tableau 8). Le CBMT suppose que la part des dépenses d'éducation, de santé et de développement rural sera portée de 31½ % à près de 35 % du total des dépenses entre 2007 et 2009.

## **Encadré 2. Mauritanie—Conclusions préliminaires de la mission PESF**

**Une mission conjointe Banque mondiale/FMI a séjourné à Nouakchott du 19 février au 3 mars 2006 pour achever le PESF engagé en février 2005.** Le succès de cette évaluation a été rendu possible par la décision des nouvelles autorités de fournir les données requises sur le secteur financier qui avaient auparavant fait l'objet d'une rétention d'information. La mission a évalué les résultats du secteur financier, examiné son cadre réglementaire et son environnement judiciaire, et recensé la gamme des services financiers offerts. Le Conseil d'administration devrait être saisi du rapport d'évaluation sur la solidité du secteur financier à l'automne prochain.

**La mission PESF a constaté que les services financiers offerts en Mauritanie sont sous-développés, le système bancaire représentant encore une part dominante du secteur financier.** Si les banques détiennent 88 % du total des actifs du secteur financier, les prêts et les dépôts bancaires représentent moins de 20 % du PIB. La plupart des banques sont étroitement liées aux conglomérats locaux et canalisent l'épargne publique vers ces entités. Pour les entreprises qui n'ont pas de lien direct avec une banque et pour le public en général, notamment pour les ménages et les clients démunis des zones rurales, les services bancaires sont difficilement accessibles, limités, coûteux et obsolètes.

**La situation financière des banques telle qu'il en est fait état paraît bonne, présentant des niveaux de capitalisation et de rentabilité raisonnables. De manière générale, leur stabilité ne suscite aucune préoccupation immédiate.** Les principaux enjeux qui affectent la stabilité financière des banques se rapportent au très faible provisionnement des prêts improductifs (2,5 % du PIB), à quelques interrogations quant à leur rentabilité déclarée et à l'opacité générale de leurs comptes<sup>1</sup>. En déduisant intégralement les provisions à effectuer des actifs nets des banques, la moyenne de leur ratio actifs/fonds propres ne serait ramenée que de 20 à 12,2 %, chiffre bien supérieur au plancher prudentiel de 8 %.

**Les tests de résistance ont révélé deux grandes vulnérabilités.** Le risque de crédit, y compris le risque de concentration, constitue le principal facteur de vulnérabilité des banques mauritaniennes. Elles sont aussi très sensibles au niveau des taux d'intérêt, des taux bas ayant un profond impact négatif sur leurs résultats financiers du fait que le produit des intérêts représente une part substantielle de leurs recettes totales tandis que les charges d'intérêts sont très faibles et inélastiques (la plupart des dépôts sont à court terme et sont faiblement ou pas rémunérés).

**La mission PESF a constaté que la supervision bancaire a été renforcée mais que le cadre réglementaire est largement en retard par rapport aux normes internationales.** En 2005, la BCM a amélioré les inspections sur place des banques et a mieux fait respecter les obligations de provisionnement. Toutefois, les rapports d'inspection, de qualité inégale, n'analysent pas la rentabilité des banques et ne sont pas suffisamment étayés. La Mauritanie ne se conforme intégralement qu'à trois des principes fondamentaux de Bâle et en respecte huit autres dans une large mesure.

**Les services financiers non bancaires sont embryonnaires.** Il existe de nombreux établissements de microfinance (63 agréés) mais ils ne détiennent que 1 % des actifs du secteur financier et nombre d'entre eux n'ont pas encore atteint leur autonomie financière. Le cadre prudentiel appelle une refonte complète et la supervision de la banque centrale dans ce domaine a besoin d'être renforcée. Le taux de pénétration du secteur des assurances est particulièrement bas et, bien que son cadre réglementaire soit globalement conforme aux normes internationales, est l'objet d'une supervision insuffisante en raison du manque de ressources.

---

<sup>1</sup> À l'heure actuelle, la BCM suit activement les cas d'un petit établissement bancaire en difficulté et d'une grande banque sous-capitalisée.

**de change.**<sup>14</sup> Afin de jeter les bases de la négociation d'un futur accord FRPC, les autorités se sont accordées avec la mission du FMI sur un scénario de référence fondé sur une évaluation prudente des perspectives de recettes pétrolières, comprenant une augmentation du déficit primaire non pétrolier de 1¼ % environ du PIB non pétrolier sur les trois prochaines années, et une montée progressive des dépenses d'équipement portées à environ 12 % du PIB non pétrolier (tableau 9). Les autorités ont reconnu qu'il est nécessaire de constituer une épargne sur le compte pétrolier, tout en maintenant les dépenses publiques de fonctionnement au rythme de la croissance du PIB non pétrolier pour éviter de choix budgétaires difficiles en cas de baisse des cours mondiaux du pétrole. Un groupe de travail a été chargé de préparer un cadre fondé sur des règles pour l'utilisation des revenus pétroliers, cadre qui sera intégré dans la future loi sur les hydrocarbures.

**36. Les autorités entendent rester vigilantes sur les questions de compétitivité, eu égard en particulier au fait que la base des exportations de la Mauritanie reste étroite et au risque de syndrome hollandais.** Elles sont déterminées à contenir toute appréciation future du taux de change réel liée au boom pétrolier qui s'amorce, et se sont accordées avec les services du FMI pour reconnaître le rôle essentiel que les montants épargnés sur le FNRH devraient jouer à cet égard. Les services du FMI ont également affirmé que la compétitivité devrait être prise en compte dans les négociations salariales en cours. Une pression excessive en faveur de hausses salariales serait préjudiciable au développement de l'agriculture et des industries de transformation des produits de la pêche qui pourraient constituer les principaux vecteurs de la diversification de la base de production et d'exportation de la Mauritanie. Les autorités ont souscrit à cet avis tout en soulignant la nécessité de résoudre le problème de la faible productivité, y compris par des programmes publics ambitieux axés sur l'accumulation de capital physique et humain.

**37. Dans le contexte d'amélioration rapide de la situation de la dette extérieure, les autorités envisagent d'élaborer une stratégie à moyen terme de gestion de la dette.** Une croissance économique forte permettra d'abaisser le ratio de la dette extérieure publique nominale au PIB à moins de 70 % en 2006. L'admissibilité à l'IADM réduirait encore l'encours de la dette nominale d'environ 39 % (tableau 10),<sup>15</sup> ouvrant des perspectives beaucoup plus favorables de viabilité de la dette. Pour l'avenir, le défi majeur sera d'éviter la résurgence d'engagements extérieurs. Les autorités ont reconnu qu'il est nécessaire de mener des politiques prudentes en matière de nouveaux prêts. Elles ont toutefois insisté sur les besoins énormes d'investissement de la Mauritanie en matière d'infrastructures publiques ; plusieurs projets financés sur ressources extérieures en cours, comme le nouvel aéroport de Nouakchott, ont déjà été lancés par le précédent gouvernement. Les autorités ont récemment

<sup>14</sup> Ces questions sont examinées en détail au premier chapitre du Dossier thématique paru en 2005 (FMI Rapport pays 06/248) intitulé *Managing Oil Wealth* (Gérer la manne pétrolière).

<sup>15</sup> Le montant attendu de l'annulation de dette au titre de l'IADM comprend aussi les engagements qui font déjà l'objet d'un allègement des flux au titre de l'Initiative PPTE. La situation de la dette extérieure de la Mauritanie sera examinée de façon détaillée dans une analyse conjointe Banque/FMI de viabilité prévue à l'automne 2006.

mis en place un comité de la dette publique pour élaborer (avec l'assistance technique du FMI), une stratégie globale de gestion de la dette.

38. **Les autorités se sont accordées avec les services du FMI sur les principaux domaines de réformes que devrait couvrir un programme économique à moyen terme appuyé par la FRPC.** Il s'agirait notamment de stratégies de gestion des recettes pétrolières et de la dette extérieure, de la poursuite du renforcement de la gestion des finances publiques et de la politique salariale, de la restructuration des entreprises publiques et de la réforme du secteur financier.

#### IV. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

39. **Durant les dix derniers mois, les autorités mauritaniennes de transition ont effectué une impressionnante réorientation de leur politique vers plus de transparence et de bonne gouvernance.** La résolution de la question des données qui avait affecté les relations de la Mauritanie avec le FMI depuis 2004 a aussi ouvert la voie à l'admissibilité de la Mauritanie à l'IADM et amorcé l'établissement, dans le cadre d'un PSS pour le premier semestre 2006, d'une performance vérifiable, antécédent nécessaire à l'utilisation des ressources du FMI. Le programme souligne à juste titre la consolidation de la stabilité macroéconomique et le renforcement de la position extérieure encore fragile par une utilisation budgétaire prudente des nouvelles recettes pétrolières et l'absence de financement du budget par la banque centrale. Il convient de féliciter les autorités pour l'application rigoureuse de leur PSS durant les quatre premiers mois de 2006.

40. **Les services du FMI considèrent que la Mauritanie a observé tous les critères d'admissibilité à l'IADM,** notamment avec la résolution des questions afférentes aux données, six mois de résultats macroéconomiques satisfaisants (octobre 2005–mars 2006), et l'exécution des mesures correctrices de gestion des finances publiques. Un vaste processus de consultation est engagé en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2006–10. L'allègement de dette attendu devrait aboutir à l'augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le budget 2007 et à moyen terme. La nouvelle classification fonctionnelle des dépenses en améliorera le ciblage et le suivi.

41. **La prompte mise en œuvre de plusieurs réformes cruciales de gestion des finances publiques par la Mauritanie est encourageante, mais les progrès doivent se poursuivre.** Les mesures prises par les nouvelles autorités permettront d'améliorer les mécanismes de contrôle des dépenses publiques. Le «contrôle du service rendu» des dépenses publiques, effectué par l'inspection générale d'État nouvellement créée et allant au-delà du contrôle de la régularité des procédures de dépenses, est le bienvenu. La loi de finances 2007 bénéficiera d'une prompte intégration de l'exercice de cadrage budgétaire à moyen terme dans le cycle d'élaboration du budget mais la réflexion doit se poursuivre pour en améliorer la présentation. Une forte dynamique sera également nécessaire pour réussir la

décentralisation et l'informatisation de la chaîne des dépenses publiques, tant au sein du Ministère des finances qu'avec les ministères dépeniers.

42. **La décision de respecter les plafonds budgétaires initiaux fixés aux dépenses publiques malgré le niveau beaucoup plus élevé que prévu des recettes pétrolières en 2006 permettra une réduction additionnelle de la dette intérieure.** Elle permettra aussi à la BCM de reconstituer ses réserves de change et d'éliminer la restriction de change restante, parallèlement à la réduction des arriérés de paiement extérieurs envers le secteur privé ; ces trois éléments revêtent une importance cruciale pour que la banque centrale se prépare à une réforme décisive et crédible du marché des changes. La prochaine loi de finances devrait privilégier la réforme de la fiscalité du commerce extérieur et des salaires de la fonction publique fondée sur une revue complète de la grille fonctionnelle de la fonction publique. La sélection des projets d'investissement public devrait être axée sur le traitement des principaux obstacles à la croissance et les priorités du nouveau CSLP. Il y a lieu de mettre un terme à la charge que font peser les entreprises parapubliques en difficulté sur le budget de l'État.

43. **La mise en place de mécanismes transparents de collecte et d'acheminement des recettes pétrolières de l'État doit se poursuivre.** Les services du FMI ont salué les progrès réalisés pour veiller à la communication, à l'audit et à la publication rapide de données pertinentes de la production, des ventes et des recettes pétrolières ainsi qu'à la mise en service du fonds des revenus d'hydrocarbures, établi offshore. Les efforts doivent être poursuivis pour mettre en place des mécanismes de contrôle et d'audit rigoureux (notamment pour renforcer la tutelle du Ministère des finances sur la collecte des recettes pétrolières et mener à bien la désignation d'un auditeur de renommée internationale) et pour créer, avec l'assistance technique du FMI, une procédure institutionnelle de prise de décision destinée à assurer une gestion et une utilisation efficiente de ces recettes.

44. **Les récents relèvements substantiels des taux d'intérêt ont renforcé la crédibilité de l'action de la BCM en vue de stabiliser les prix, mais un suivi attentif des pressions internationales et intérieures qui s'exercent sur les prix s'impose encore pour contenir les risques qui pèsent sur l'objectif de désinflation pour 2006.** Avec la baisse attendue des émissions de bons du Trésor, la BCM devra élaborer d'autres instruments pour une gestion plus active de la liquidité. Dans un assez proche avenir, une politique de change assouplie aiderait à contenir les tensions inflationnistes qui pourrait provenir de l'accroissement de l'absorption locale et de l'afflux de capitaux. Il n'empêche que la banque centrale ne peut maîtriser par elle-même l'appréciation du taux de change effectif réel. La bonne gestion de la dépense des recettes de l'Etat tirées du pétrole (à travers le mécanisme du fonds pétrolier) et l'affectation de cette dépense aux projets d'investissement publics dans le capital physique et humain devraient constituer les principaux facteurs de sauvegarde de la compétitivité des secteurs non pétroliers. Une libéralisation des échanges bien conçue contribuerait aussi à cet effort.

45. **Les services du FMI ont salué la décision de la BCM de mettre un terme au système actuel de rationnement des devises d'ici octobre 2006, de supprimer par étapes l'obligation de restitution partielle des recettes d'exportation des produits de la pêche et de contribuer à l'élimination des arriérés de paiements extérieurs envers le secteur privé.** Ces mesures redonneront confiance vis-à-vis de l'ouguiya et permettront d'asseoir l'instauration des adjudications de devises sur des bases saines. Les services du FMI sont favorables à la demande des autorités visant à obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour un rationnement des devises temporaire et non discriminatoire en raison de difficultés de balance des paiements, rationnement qui constitue une restriction de change au titre de l'article VIII, section 2 a) des Statuts du FMI.

46. **La mise en œuvre satisfaisante du PSS allant jusqu'à fin juin 2006 sera nécessaire pour établir de bon antécédents dans la perspective d'un éventuel programme appuyé par la FRPC.** Si le projet de CSLP constitue une bonne base de négociation en vue d'un programme FRPC, il appartient aux autorités de déterminer dans les mois à venir les mesures prioritaires qui s'imposent pour réaliser le potentiel de croissance de la Mauritanie et contribuer à atteindre ses objectifs ambitieux de lutte contre la pauvreté. Compte tenu du pluralisme de la scène politique qui ressortira probablement des prochaines élections législatives, un large consensus politique sera sans doute crucial pour appuyer ces mesures. De l'avis des services du FMI, une stratégie de réduction de la pauvreté prometteuse et viable devrait être axée sur l'émergence d'industries obéissant aux règles du marché, à forte intensité de main d'œuvre, et basées sur les produits primaires pour lesquels la Mauritanie dispose d'un avantage comparatif (pêche, agriculture et élevage). Dans ce contexte, un programme appuyé par la FRPC devrait reposer sur un cadre macroéconomique sain et sur des politiques commerciales, financières et de bonne gouvernance propices à la croissance. L'amélioration de la collecte et de l'analyse des données devrait aussi rester parmi les priorités essentielles.

47. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle normal de douze mois.

Table 1. Mauritanie—Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–06

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
		Révisé			Prél.	Proj.
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)						
<b>Revenu national et prix</b>						
PIB en prix constants 1/	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	19.4
PIB non pétrolier en prix constants	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	6.8
Déflateur du PIB 1/	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	44.3
Déflateur du PIB non pétrolier	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	8.7
Indice des prix à la consommation (moyenne pour la période)	7.7	5.4	5.3	10.4	12.1	6.5
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.1	8.4	2.9	16.1	5.8	8.1
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations de biens, f.o.b. (variation en % en dollars EU)	0.2	-6.6	-4.1	38.1	37.4	213.2
<i>Dont:</i> non pétrolier	0.2	-6.6	-4.1	38.1	37.4	27.9
Importations de biens, f.o.b. (variation en % en dollars EU)	2.4	-7.3	25.7	70.3	50.3	-12.9
Importations de biens, f.o.b. (variation en % en dollars EU) 2/	-7.0	-7.6	22.1	33.7	14.7	17.4
Transferts officiels (en pourcentage du PIB)	6.9	5.1	6.9	4.1	3.8	2.5
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-11.7	3.0	-13.6	-34.6	-49.9	3.5
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB) 2/	-6.7	7.6	-7.1	-11.9	-7.8	-8.9
Solde global (en pourcentage PIB)	-7.6	-2.8	-9.9	-7.3	-3.9	4.8
<b>Réserves officielles</b>						
Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU, fin de période)	40	74	32	39	70	152
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	0.9	1.4	0.4	0.5	0.7	1.4
<b>Monnaie et crédits</b>						
Monnaie et quasi-monnaie	34.3	23.8	25.5	13.5	14.6	15.8
Monnaie en circulation	17.6	17.7	47.5	-3.4	14.8	12.8
(En pourcentage du PIB non pétrolier)						
<b>Opérations consolidées de l'administration</b>						
Recettes et dons	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	43.0
Recettes et dons (pétrole exclu)	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	26.1
Idem, dons exclus	20.7	30.4	30.7	29.7	24.4	23.6
Recettes pétrolières 4/	...	...	...	...	...	17.0
Dépenses et prêts nets	35.0	37.6	47.2	37.7	33.5	32.6
Solde global, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	10.5
Solde global non pétrolier, dons exclus	-14.3	-7.2	-16.4	-8.0	-9.1	-8.9
Solde global non pétrolier, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	-6.5
<b>Pour mémoire:</b>						
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période)	264.1	268.7	265.6	256.2	268.6	...
Exportations, f.o.b. (en millions de \$ EU)	355	332	318	440	604	1,892
Importations, f.o.b. (en millions de \$ EU) 2/	415	383	468	625	718	843
PIB nominal (en milliards d'ouguiyas)	287	312	338	397	497	857
PIB nominal non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	...	...	...	...	...	577
PIB nominal (en millions de dollars EU)	1,122	1,150	1,285	1,495	1,871	3,189
Population (en millions)	2.57	2.63	2.69	2.76	2.82	2.89
PIB par habitant (en dollars EU)	437	437	477	542	663	1,103
TCER (variation en pourcentage sur 12 mois, fin de période) 5/	4.5	-9.3	-13.4	8.1	8.7	0.3

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'importante augmentation du déflateur du PIB en 2006 (et la progression relativement faible du PIB réel pour cette année) reflète le choix des autorités qui ont pris 1998 comme année de référence pour le calcul des comptes nationaux à prix constants. Les prix pétroliers étaient faibles en 1998.

2/ A l'exclusion des activités d'exploration et de production pétrolière et minière (cuivre, or)

3/ A l'exclusion du compte pétrolier.

4/ Y compris les primes à la signature des contrats pétroliers.

5/ En 2006 : estimations jusqu'à la fin de mai.

Table 2. Mauritanie—Opérations de l'administration centrale, 2003–06 1/  
(En milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006 2/					
	Révisé		Prél.	Mar.		Juin		Sep.	Déc.
				Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes non pétrolières et dons	119,7	130,4	131,4	24,3	27,2	63,7	67,3	108,5	150,3
Recettes non pétrolières	103,9	117,9	121,0	21,2	24,0	57,5	61,1	97,9	136,3
Recettes fiscales	44,9	59,2	76,0	16,7	20,2	41,0	43,2	69,5	90,9
Impôts sur les revenus et les bénéfiques	12,0	16,3	26,6	4,1	5,7	10,9	13,5	18,7	22,7
Taxes sur les biens et les services	24,7	30,8	36,2	9,4	10,5	20,3	20,5	31,7	41,5
Taxes sur le commerce international	7,3	11,1	10,8	3,1	2,8	8,4	6,9	11,8	16,0
Autres recettes fiscales	0,8	1,0	2,4	0,2	1,1	1,4	2,3	7,3	10,7
<i>Dont</i> : recouvrement des arriérés fiscaux	...	...	1,3	0,0	0,0	0,9	0,9	5,4	8,7
Recettes non fiscales	59,0	58,7	45,0	4,4	3,8	16,5	17,8	28,4	45,4
<i>Dont</i> : comptes spéciaux	7,2	3,8	2,4	1,3	0,3	2,7	2,7	4,0	5,4
Total dons	15,7	12,5	10,3	3,1	3,2	6,2	6,2	10,7	14,0
Dons projets	4,8	4,3	2,7	0,6	0,6	1,5	1,5	4,5	5,6
Assistance budgétaire	11,0	8,2	7,6	2,5	2,6	4,7	4,7	6,2	8,5
<i>Dont</i> : assistance multilatérale PPTE	9,3	8,2	7,6	1,4	1,4	3,6	3,6	5,0	7,3
Dépenses et prêts nets	159,5	149,6	166,3	35,1	33,7	83,3	88,7	136,6	187,9
Dépenses courantes	105,0	96,7	126,7	28,6	25,6	66,0	67,8	104,0	144,7
Salaires de la fonction publique	16,0	17,2	22,4	6,7	6,7	13,4	13,4	20,1	26,9
Biens et services	35,3	36,9	60,6	9,0	9,0	22,4	24,9	41,2	57,8
<i>Dont</i> : processus électoral	...	...	...	1,6	1,4	2,5	2,5	3,1	4,0
Subventions et transferts 3/	26,3	9,6	8,7	2,9	2,8	6,8	6,8	10,7	15,6
Dépenses militaires	16,4	18,6	17,7	5,5	4,3	11,0	11,0	16,5	22,0
Intérêts	9,3	11,9	16,1	3,1	2,5	9,6	9,0	11,4	17,1
Extérieur	6,6	7,3	8,3	1,5	1,5	4,3	4,2	5,7	8,2
Intérieur	2,6	4,7	7,8	1,6	1,0	5,3	4,7	5,7	8,8
Comptes spéciaux	1,7	2,4	1,1	1,3	0,2	2,7	2,7	4,0	5,4
Dépenses de capital	44,0	43,0	36,6	6,4	8,0	17,4	20,8	32,6	43,1
Investissements financés par l'étranger	18,6	18,5	15,2	2,4	5,9	6,2	9,6	13,5	17,8
Investissements financés par l'intérieur	25,4	24,6	21,4	4,0	2,1	11,2	11,2	19,1	25,3
Restructuration et prêts nets	1,4	0,2	2,9	...	...	...	...	...	...
Solde non pétrolier, dons exclus	-55,6	-31,6	-45,3	-13,9	-9,6	-25,8	-27,6	-38,8	-51,6
Solde non pétrolier, dons inclus	-39,8	-19,2	-34,9	-10,8	-6,5	-19,6	-21,4	-28,1	-37,5
Solde de base non pétrolier, définition du prog.	...	...	...	-10,0	-2,2	-15,5	-13,7	-19,6	-25,5
Recettes pétrolières nettes	...	...	...	1,3	2,7	18,4	19,7	67,7	98,0
Solde global, dons exclus	-55,6	-31,6	-45,3	-12,7	-6,9	-7,5	-7,8	28,9	46,4
Solde global, dons inclus	-39,8	-19,2	-34,9	-9,5	-3,8	-1,3	-1,6	39,6	60,5
Financement	39,8	19,2	34,9	9,5	3,8	1,3	1,6	-40,6	-63,1
Financement intérieur (net)	25,0	-5,3	20,6	8,0	-1,4	0,5	-1,5	-41,0	-64,2
Système bancaire	20,5	-4,0	33,1	5,4	1,4	5,4	5,4	-23,0	-42,6
BCM	18,7	-6,3	-6,3	1,9	-0,3	1,9	1,9	-8,1	-20,1
Banques commerciales	1,8	2,2	39,3	3,5	1,7	3,5	3,5	-14,9	-22,5
Non bancaires	0,1	0,2	2,9	2,7	3,5	-2,3	-1,5	-0,2	4,0
Arriérés intérieurs	4,4	-1,5	-15,4	-0,1	-6,2	-2,6	-5,3	-17,8	-25,6
Flottement du Trésor 4/	-2,0	-5,7	-12,4	-0,1	-6,2	-0,1	-1,7	-1,7	-1,7
Autres 5/	6,4	4,2	-3,0	0,0	0,0	-2,5	-3,6	-16,1	-23,9
Autres (privatisations incluses)	...	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur	14,0	13,6	11,1	1,5	5,1	0,8	3,1	0,5	1,1
Compte pétrolier (net)	...	...	...	0,0	0,0	-2,6	-4,0	-9,4	-10,6
Recettes pétrolières nettes	...	...	...	-1,3	-2,7	-18,4	-19,7	-67,7	-98,0
Contribution du compte pétrolier au budget	...	...	...	1,3	2,7	15,7	15,7	58,3	87,4
Autres (net)	14,0	13,6	11,1	1,5	5,1	3,5	7,1	9,8	11,7
Emprunts nets	0,7	-0,1	-3,8	-1,8	1,9	-3,3	0,5	-1,7	-2,9
Financement exceptionnel	13,5	14,1	14,9	3,3	3,2	6,8	6,6	11,5	14,5
Erreurs et omissions 6/	0,6	10,4	3,3	...	0,0	...	0,0	0,0	0,0
Déficit de financement 7/	...	...	...	...	...	...	...	1,0	2,7

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Base caisse ajustée pour les dépenses hors budget jusqu'en 2004, puis base ordonnancement de paiements.

2/ Sur une base cumulée.

3/ Inclut les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale.

4/ Variation nette dans les ordres de paiement en cours enregistrés par le Trésor.

5/ Arriérés accumulés au budget, lié aux dépenses qui ont été effectuées mais pour lesquelles les ordres de paiement n'ont pas été émis et les paiements n'ont pas été versés.

6/ L'augmentation importante des erreurs et omissions en 2004 est probablement liée aux arriérés sur les dépenses hors budget.

7/ Devrait être couvert par un allègement éventuel au titre de l'IADM.

8/ La révision à la hausse du T2 correspond à une réévaluation de la saisonnalité des dépenses pour tenir compte des loyers annuels des biens de l'État cédés en bail et exigibles en juin.

Table 2. Mauritanie—Opérations de l'administration centrale, 2003–06 (suite) 1/  
(En pourcentage du PIB annuel non pétrolier, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006 2/					
	Révisé	Prél.	Prél.	Mars		Juin		Sep.	Déc.
				Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes non pétrolières et dons	35,4	32,9	26,4	4,2	4,7	11,0	11,7	18,8	26,1
Recettes non pétrolières	30,7	29,7	24,4	3,6	4,2	9,9	10,6	17,0	23,6
Recettes fiscales	13,3	14,9	15,3	2,9	3,5	7,1	7,5	12,0	15,8
Impôts sur les revenus et les bénéficiaires	3,6	4,1	5,4	0,7	1,0	1,9	2,3	3,2	3,9
Taxes sur les biens et les services	7,3	7,8	7,3	1,6	1,8	3,5	3,6	5,5	7,2
Taxes sur le commerce international	2,2	2,8	2,2	0,5	0,5	1,4	1,2	2,0	2,8
Autres recettes fiscales	0,2	0,3	0,5	0,0	0,2	0,2	0,4	1,3	1,9
<i>Dont</i> : recouvrement des arriérés fiscaux	...	...	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2	0,9	1,5
Recettes non fiscales	17,5	14,8	9,1	0,8	0,7	2,8	3,1	4,9	7,9
<i>Dont</i> : comptes spéciaux	...	...	0,5	0,2	0,1	0,5	0,5	0,7	0,9
Total dons	4,7	3,1	2,1	0,5	0,5	1,1	1,1	1,8	2,4
Dons de projet	...	...	0,5	0,1	0,1	0,3	0,3	0,8	1,0
Assistance budgétaire	...	...	1,5	0,4	0,4	0,8	0,8	1,1	1,5
<i>Dont</i> : assistance multilatérale PPTE	1,9	1,3	1,5	0,2	0,2	0,6	0,6	0,9	1,3
Dépenses et prêts nets	47,2	37,7	33,5	6,0	5,8	14,3	15,4	23,7	32,6
Dépenses courantes	31,1	24,4	25,5	4,9	4,4	11,3	11,8	18,0	25,1
Thalers de la fonction publique	4,7	4,3	4,5	1,2	1,2	2,3	2,3	3,5	4,7
Biens et services	10,4	9,3	12,2	1,6	1,6	3,9	4,3	7,1	10,0
<i>Dont</i> : processus électoral	...	...	...	0,3	0,2	0,4	0,4	0,5	0,7
Subventions et transferts 3/	7,8	2,4	1,8	0,5	0,5	1,2	1,2	1,9	2,7
Dépenses militaires	4,9	4,7	3,6	0,9	0,8	1,9	1,9	2,9	3,8
Intérêts	2,7	3,0	3,2	0,5	0,4	1,7	1,6	2,0	3,0
Extérieur	2,0	1,8	1,7	0,3	0,3	0,7	0,7	1,0	1,4
Intérieur	0,8	1,2	1,6	0,3	0,2	0,9	0,8	1,0	1,5
Comptes spéciaux	0,5	0,6	0,2	0,2	0,0	0,5	0,5	0,7	0,9
Dépenses de capital	13,0	10,9	7,4	1,1	1,4	3,0	3,6	5,7	7,5
Investissement financé par l'extérieur	5,5	4,7	3,1	0,4	1,0	1,1	1,7	2,3	3,1
Investissement financé par l'intérieur	7,5	6,2	4,3	0,7	0,4	1,9	1,9	3,3	4,4
Restructuration et prêts nets	0,4	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde non pétrolier, dons exclus	-16,4	-8,0	-9,1	-2,4	-1,7	-4,4	-4,8	-6,7	-8,9
Solde non pétrolier, dons inclus	-11,8	-4,8	-7,0	-1,9	-1,1	-3,4	-3,7	-4,9	-6,5
Solde de base non pétrolier; définition programme	...	...	...	-1,7	-0,4	-2,7	-2,4	-3,4	-4,4
Recettes pétrolières nettes	...	...	...	0,2	0,5	3,2	3,4	11,7	17,0
Solde global, dons exclus	-16,4	-8,0	-9,1	-2,2	-1,2	-1,3	-1,4	5,0	8,0
Solde global, dons compris	-11,8	-4,8	-7,0	-1,6	-0,7	-0,2	-0,3	6,9	10,5
Financement	11,8	4,8	7,0	1,6	0,7	0,2	0,3	-7,0	-10,9
Financement intérieur (net)	7,4	-1,3	4,1	1,4	-0,2	0,1	-0,3	-7,1	-11,1
<i>Dont</i> : financement bancaire	6,1	-1,0	6,7	0,9	0,2	0,9	0,9	-4,0	-7,4
Financement extérieur	4,2	3,4	2,2	0,3	0,9	0,1	0,5	0,1	0,2
<i>Dont</i> : compte pétrolier	...	...	...	0,0	0,0	-0,5	-0,7	-1,6	-1,8
Erreurs et omissions 4/	0,2	2,7	0,7	...	...	...	...	...	...
Déficit de financement 5/	...	...	...	...	...	...	...	0,2	0,5
Pour mémoire :									
Solde primaire non pétrolier, dons inclus	-9,0	-1,8	-3,8	-1,3	-0,7	-1,7	-2,1	-2,9	-3,5
Recettes pétrolières (millions de \$EU)	...	...	...	...	...	...	...	...	364,4
Solde du compte pétrolier fin de période (millions de \$EU)	...	...	...	...	...	9,8	15,0	34,9	39,3
Total dette publique fin de période	...	185,6	158,1	...	...	...	...	...	130,0
<i>Dont</i> : dette intérieure de l'administration centrale (y compris arriérés de paiement)	...	48,0	43,6	...	...	...	...	...	26,4
Stock des bons du Trésor (milliards de UM)	...	...	55,4	61,6	60,6	56,6	57,4	40,3	36,9
<i>Dont</i> : banques commerciales	...	...	52,3	55,8	54,0	55,8	55,8	37,4	29,8
Stock d'arriérés intérieurs (identifiés, milliards de UM) 6/	...	55,4	40,0	41,2	33,8	38,7	34,7	22,2	14,4
Idem, en mois de dépenses non salari. hors int. (inv. fin. par l'ext.exclus)	...	7,0	4,6	4,1	3,4	3,9	3,5	2,2	1,4
Flottement du Trésor (milliard de UM) 7/	...	21,2	8,7	10,0	2,5	10,0	7,0	7,0	7,0
Idem, en mois de dépenses non salari. hors int. (inv. fin. par l'ext.exclus)	...	...	1,0	1,5	0,4	1,0	0,6	0,6	0,7
Dépenses sociales (courantes et capital)	...	...	6,9	...	...	...	...	...	8,1
Dépenses de réduction de la pauvreté 8/	...	...	...	...	1,5	...	...	...	5,3
Investissements publics financés par l'extérieur hors budget) 9/	...	...	0,2	...	...	...	...	...	2,8

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Base caisse ajustée pour les dépenses hors budget jusqu'en 2004, puis base ordres de paiement.

2/ Sur une base cumulée.

3/ Y compris les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale.

4/ L'augmentation importante des erreurs et omissions en 2004 est probablement liée aux arriérés sur les dépenses hors budget.

5/ Devrait être couvert par un allègement éventuel au titre de l'IADM.

6/ "Flottement" plus obligations de paiement — qui n'ont été ni budgétisées ni payées — qui ont été reconnues par l'administration.

7/ Encours des ordres de paiement enregistrés par le Trésor.

8/ Basé sur le classement fonctionnel nouvellement introduit qui n'inclut pas encore les projets financés par l'extérieur.

Tableau 3. Mauritanie—Comptes monétaires, 2003–06  
(Stocks de fin de période, en milliards d'ouguiyas)

	2003	2004	2005	2006 1/					
	Révisé		Prél.	Mars		Juin		Sep.	Déc.
				Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Situation monétaire</b>									
Avoirs extérieurs nets	-57,5	-68,5	-71,0	-76,5	-70,2	-71,1	-60,3	-39,3	-15,8
BCM	-48,3	-47,0	-38,9	-41,6	-37,5	-36,1	-33,9	-23,5	-5,9
Banques commerciales	-9,1	-21,4	-32,1	-34,9	-32,7	-35,0	-26,4	-15,8	-9,9
Avoirs intérieurs nets	175,7	202,7	224,8	237,4	229,5	241,0	230,2	211,9	193,9
Crédit intérieur	198,9	264,0	303,1	318,5	310,2	322,1	310,2	292,9	274,9
Crédit net à l'État	82,0	129,92/	159,7	167,1	161,2	167,1	165,3	136,9	117,3
sans crédits nets à l'État (administration centrale)	82,0	129,9	162,9	168,3	164,2	168,3	168,3	139,9	120,3
Créances	129,9	143,4	181,9	185,4	182,7	185,4	184,5	156,1	136,5
Dépôts	-47,9	-13,6	-22,3	-18,4	-21,5	-18,4	-19,3	-19,3	-19,3
Crédits à l'économie	116,9	134,1	143,5	151,4	149,0	155,1	144,9	156,0	157,6
Autres postes, net	-23,2	-61,3	-78,4	-81,1	-80,7	-81,1	-80,0	-81,0	-81,0
Monnaie au sens large	118,3	134,3	153,8	160,9	159,3	169,9	169,9	172,6	178,1
Monnaie en circulation	44,3	42,8	49,1	51,3	51,8	53,7	53,7	54,2	55,4
Dépôts à vue	55,8	68,0	79,2	82,9	80,3	88,0	88,0	89,8	93,1
Dépôts à terme	18,1	23,5	25,5	26,7	27,2	28,2	28,2	28,6	29,6
<b>Autorités monétaires</b>									
Avoirs extérieurs nets	-48,3	-47,0	-38,9	-41,6	-37,5	-36,1	-33,9	-23,5	-5,9
Actifs	8,4	10,0	18,9	14,9	20,5	18,7	17,6	25,2	40,7
Passifs	-56,7	-57,0	-57,7	-56,4	-58,0	-54,9	-51,5	-48,8	-46,6
Avoirs intérieurs nets	109,7	117,0	106,9	114,6	109,5	114,6	112,3	102,3	87,3
Crédits nets à l'État 3/	76,5	122,22/	112,6	116,5	112,5	116,5	114,7	104,7	92,7
sans Trésor	76,5	122,2	115,9	117,8	115,6	117,8	117,8	107,8	95,8
Créances	124,3	135,3	134,6	134,6	133,7	134,6	133,7	123,7	111,7
Dépôts 3/	-47,8	-13,1	-22,0	-18,1	-21,2	-18,1	-19,0	-19,0	-19,0
Créances sur le secteur privé	2,7	3,3	3,5	3,5	1,9	3,5	1,9	1,9	1,9
Créances sur les banques commerciales	1,3	0,8	0,0	3,0	0,0	3,0	3,0	3,0	0,0
Autres postes, net	29,2	-9,22/	-9,2	-8,5	-5,0	-8,5	-7,3	-7,3	-7,3
Monnaie de base	61,4	69,9	68,0	73,0	72,0	78,4	78,4	78,8	81,4
Monnaie en circulation	44,3	42,8	49,1	51,3	51,8	53,7	53,7	54,2	55,4
Réserves des banques	17,1	27,1	18,9	21,7	20,2	24,7	24,7	24,6	26,0
<b>Banques commerciales</b>									
Avoirs extérieurs nets	-9,1	-21,4	-32,1	-34,9	-32,7	-35,0	-26,4	-15,8	-9,9
Actifs	6,8	7,8	16,5	16,5	18,7	16,5	16,5	16,5	16,5
Passifs	-16,0	-29,3	-48,6	-51,4	-51,5	-51,5	-42,9	-32,3	-26,4
Avoirs intérieurs nets	83,1	112,9	136,8	144,5	140,2	151,2	142,6	134,2	132,6
Crédit intérieur	119,7	138,6	187,0	198,5	195,8	202,1	193,5	186,2	180,2
Crédit net à l'État	5,4	7,7	47,0	50,5	48,7	50,5	50,5	32,1	24,5
Créances	5,6	8,1	47,4	50,9	49,0	50,9	50,9	32,5	24,9
sans bons du Trésor	8,1	13,6	52,3	55,8	52,4	55,8	55,8	37,4	29,8
Dépôts	-0,1	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Crédits à l'économie	114,2	130,9	140,0	147,9	147,1	151,6	143,0	154,1	155,7
Créances nettes sur la BCM	15,8	26,4	18,9	18,7	20,2	21,7	21,7	21,6	26,0
Réserves totales	17,1	27,1	18,9	21,7	20,2	24,7	24,7	24,6	26,0
Crédit de la BCM	-1,3	-0,8	0,0	-3,0	0,0	-3,0	-3,0	-3,0	0,0
Autres postes, net	-52,4	-52,0	-69,2	-72,6	-75,7	-72,6	-72,6	-73,6	-73,6
Passifs de dépôts aux résidents non bancaires	74,0	91,5	104,7	109,6	107,5	116,2	116,2	118,4	122,7
<b>Pour mémoire :</b>									
Monnaie/dépôt (en pourcentage)	59,9	46,8	46,9	46,8	48,2	46,2	46,2	45,8	45,1
Monnaie au sens large (en pourcentage) 4/	25,5	13,5	14,6	4,6	3,6	10,5	10,5	12,2	15,8
Crédit à l'économie (en pourcentage) 4/	21,9	14,7	7,0	5,5	3,9	8,1	1,0	8,7	9,8
Financement de l'économie (en pourcentage) 5/	...	...	...	...	...	...	...	...	16,9
Avoirs extérieurs de la BCM (en millions de \$EU)	31,7	38,8	70,2	55,4	76,5	52,2	65,4	93,9	151,6
Réserves internationales brutes (en millions de \$EU) 6/	31,7	38,8	70,2	46,6	67,1	41,1	49,4	92,9	151,6
Réserves de change nettes (en millions de \$EU) 6/	-197,7	-210,7	-162,5	-179,5	-168,5	-161,6	-158,6	-108,2	-41,6
Avoirs extérieurs nets des banques commerciales (en millions de \$EU)	-34,4	-83,6	-119,4	-130,0	-121,9	-130,2	-98,1	-58,7	-36,8

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Taux de change du programme avant la fin de 2005.

2/ Les pertes de changes de la BCM ont été enregistrées au préalable avec les "autres postes" (accumulés sur un certain nombre d'années), ont été comptabilisées comme crédits à l'État à la fin de 2004.

3/ Y compris les dépôts des entités publiques auprès de la BCM.

4/ Variation par rapport à la fin de l'année précédente.

5/ Reflète le changement du crédit à l'économie + la réduction des arriérés de l'État aux entreprises en pourcentage de crédit à l'économie à la fin de 2005.

6/ Reflète le remboursement de deux décaissements non conformes (12, 4 millions de DTS) au deuxième trimestre de 2006.

Tableau 4. Mauritanie—Balance des paiements, 2003–11  
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Révisé		Prél.			Projections			
Balance commerciale	-223,8	-483,8	-783,3	683,3	927,9	947,4	1138,0	1222,2	1149,2
Exportations	318,2	439,6	604,1	1892,0	2384,4	2538,1	2608,3	2690,1	2639,8
<i>Dont</i> : Minerai de fer	163,9	230,2	389,4	467,5	505,4	498,7	481,4	422,9	370,1
Poisson	131,5	172,6	172,7	187,0	200,1	209,4	218,4	227,5	236,7
Pétrole brut	...	...	...	1119,4	1468,5	1588,8	1659,4	1778,4	1756,8
Cuivre	...	...	...	67,5	99,9	81,0	70,2	64,8	58,3
Or	...	...	...	18,0	75,9	119,6	125,4	127,9	129,2
Importations, fob	-542,1	-923,4	-1387,4	-1208,8	-1456,5	-1590,7	-1470,3	-1467,9	-1490,5
Produits pétroliers	-100,3	-145,0	-196,4	-242,9	-285,6	-306,8	-318,4	-326,5	-339,6
Équipements pour les industries min. et extr. 1/	-182,7	-414,9	-817,3	-547,1	-712,7	-774,1	-595,3	-555,0	-541,5
Autres	-259,1	-363,4	-373,7	-418,8	-458,1	-509,8	-556,6	-586,5	-609,4
Services et revenu (net)	-84,8	-142,0	-263,0	-698,9	-836,0	-907,2	-1028,4	-1100,4	-1049,0
Services (net)	-142,5	-207,6	-327,6	-333,4	-355,5	-387,5	-454,3	-502,7	-517,1
Crédit	44,2	52,0	62,6	117,4	119,0	120,9	122,7	124,6	126,5
<i>Dont</i> : Licences de pêche individuelles 2/	27,5	22,1	31,6	84,4	85,0	85,9	86,7	87,4	88,2
Débit	-186,6	-259,6	-390,2	-450,7	-474,6	-508,4	-577,0	-627,3	-643,6
Revenu (net)	57,7	65,6	64,6	-365,6	-480,5	-519,7	-574,1	-597,7	-531,9
Crédit	94,6	104,5	108,6	3,4	11,1	22,1	32,8	43,6	52,8
<i>Dont</i> : compensation pêche UE 2/	93,4	103,2	107,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Revenus financiers du compte pétrolier</i>	...	...	...	0,4	3,3	7,2	13,9	23,2	30,5
Débit	-36,9	-38,9	-44,0	-369,0	-491,6	-541,7	-607,0	-641,3	-584,7
<i>Dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-36,9	-38,9	-41,7	-40,4	-40,0	-37,8	-35,2	-33,5	-31,4
Bénéf. et salaires du secteur pétr. 3/	...	...	...	-279,6	-364,7	-394,0	-465,0	-493,3	-440,7
Transferts courants (net)	133,2	108,7	112,3	127,3	103,3	98,6	95,5	93,9	87,2
Transferts privés sans contrepartie (net)	45,0	47,7	40,7	47,0	47,5	48,2	48,8	49,3	49,8
Transferts officiels	88,3	61,0	71,6	80,3	55,8	50,4	46,7	44,5	37,3
<i>Dont</i> : assistance multilatérale PPTE	35,2	30,9	28,7	27,2	23,6	21,3	21,6	20,5	15,5
Solde des transactions courantes	-175,3	-517,1	-934,0	111,6	195,2	138,8	205,1	215,6	187,4
Compte de capital et financier	140,7	427,1	813,0	33,0	-42,5	3,9	-38,0	-19,8	-91,1
Compte de capital 4/	0,0	15,5	0,0	122,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte financier	140,7	411,6	813,0	-89,7	-42,5	3,9	-38,0	-19,8	-91,1
Investissements directs (net)	101,9	391,6	863,6	-59,7	-53,1	-31,2	-45,7	-57,4	-130,4
<i>Dont</i> : exploitation pétrolière (net) 3/	95,3	362,0	731,1	-159,7	-107,3	-90,4	-109,9	-149,1	-243,3
Prêts publics à moyen et long terme	1,7	19,9	-28,0	71,4	34,0	48,0	21,3	21,5	21,7
Décaissements	86,9	95,2	52,6	152,6	121,3	133,2	108,1	110,8	109,4
Amortissement	-85,2	-75,3	-80,6	-81,2	-87,3	-85,2	-86,8	-89,3	-87,7
Autres flux financiers	37,1	0,1	-22,5	-101,3	-23,4	-12,9	-13,6	16,0	17,6
Erreurs et omissions	-92,4	-19,2	47,1	10,0	...	...	...	...	...
Solde global	-127,0	-109,2	-73,8	154,6	152,7	142,7	167,1	195,8	96,2
Financement	127,0	109,2	73,8	-154,6	-152,7	-142,7	-167,1	-195,8	-96,2
Avoirs extérieurs nets	61,1	50,9	10,7	-246,5	-215,1	-199,5	-223,9	-252,3	-148,9
Banque centrale (net)	46,5	1,7	-29,4	-124,6	-165,4	-110,2	-46,8	-49,8	-49,2
Actifs	42,2	-7,2	-33,0	-80,2	-139,4	-78,2	-30,2	-36,0	-38,4
Passifs	4,3	8,8	3,6	-44,4	-26,0	-32,1	-16,6	-13,8	-10,8
Banques commerciales (net)	14,6	49,2	40,1	-82,6	14,7	13,2	13,9	8,2	6,7
Compte pétrolier	...	...	...	-39,3	-64,3	-102,5	-191,0	-210,7	-106,4
Financement exceptionnel	65,9	58,3	63,1	59,5	62,4	56,8	56,8	56,5	52,7
Déficit de financement (déficit +) 5/	...	...	...	32,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : Fonds monétaire arabe	...	...	...	22,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :									
Solde des transactions courantes (en % du PIB annuel)	-13,6	-34,6	-49,9	3,5	5,2	3,4	4,7	4,7	4,0
Idem, pét. et autres prod. min. exclus (sauf SNIM)	-7,1	-11,9	-7,8	-8,9	-10,4	-11,6	-11,8	-12,6	-13,6
Réserves officielles brutes	31,7	38,8	70,2	151,6	291,0	369,2	399,4	435,4	473,9
En mois d'importations 6/	0,4	0,5	0,7	1,4	2,5	3,0	3,2	3,4	3,5
Compte pétrolier	...	...	...	39,3	103,6	206,1	397,1	607,9	714,3
Impact net de la BDP sur les opérations pétrolières	10,6	38,9	49,3	373,3	437,7	480,9	565,3	610,2	558,8
Dette extérieure État, gar. État (en % du PIB annuel) 7/	150,2	137,6	114,6	69,8	59,5	55,6	52,8	50,5	50,2
Service de la dette après all. PPTE (en % des exp. de biens et de services) 7/	11,0	8,7	6,7	4,2	2,7	2,9	2,2	2,1	2,2

Sources: Données communiquées par les autorités mauritaniennes et estimations et projections du FMI.

1/ Les chiffres sont basés sur les estimations et projections du FMI, à cause de l'insuffisance de la communication de données des différentes sociétés d'investissements directs étrangers.

2/ À compter de 2006, en supposant que le manque à gagner imputable à l'expiration de l'accord des pêcheries de l'UE sera partiellement compensée par des ventes plus élevées de licences individuelles de pêche.

3/ Les sorties de fonds liées au pétrole incluent les transferts de bénéfices et les IDE, ces derniers reprenant l'amortissement de l'investissement (coût du pétrole) conformément à l'accord de mars 2006 entre la Mauritanie et l'exploitant pétrolier étranger.

4/ Le solde du compte de capital en 2006 reflète une prime de signature de contrats pétroliers de 100 millions de dollars EU.

5/ Le déficit de financement ne concerne que le second semestre de 2006, la partie non identifiée pourrait faire l'objet d'un allègement au titre de l'IADM.

6/ Les importations de biens et de services pour l'année à venir, à l'exclusion de l'exploration pétrolière et des autres importations liées à l'industrie minière (sauf SNIM).

7/ Dettes passives exclues. Les projections n'incorporent pas non plus l'impact de l'allègement éventuel au titre de l'IADM.

Tableau 5. Mauritanie—Indicateurs quantitatifs pour le programme de référence à la fin de mars et la fin de juin 2006 1/  
(variation cumulée de la fin de décembre 2005, sauf indication contraire)

	Fin décembre 2005		Fin mars 2006		Fin juin 2006	
	Original	Révisé	Repère	Repère ajusté	Réel	Repère
<b>Repères quantitatifs</b>						
Réserves de change nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars EU	-164.2	-162.5	-17.0	-11.1	-3.7	0.9
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'UM	107.4	106.9	7.2	5.6	2.1	7.2
Solde des opérations non pétrolières de l'État (plancher); en milliards d'UM	...	...	-10.0	-10.0	-2.2	-15.4
Instances de paiement du Trésor (plafond); en milliards d'UM	10.1	8.7	0.0	0.0	-6.6	0.0
Emprunts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État (plafond continu); en milliards de \$EU.	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement sur la dette extérieure pub. (plafond continu); en millions de \$ EU	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Projections de référence pour les ajustements (en millions de \$EU)</b>			Projection	Réel	Projection	Projection
<b>Assistance extérieure nette</b>			<b>-0.8</b>	<b>-0.2</b>	<b>-9.4</b>	
Décaissements des prêts et des dons en devises			4.1	4.2	4.1	4.1
(aide budgétaire ; dons PPTE et projets exclus)			4.9	4.4	13.5	13.5
Service de la dette extérieure publique (caisse ; y compris les intérêts sur les passifs extérieurs de la BCM)			0.0	0.0	0.0	0.0
Impact de tout allègement supplémentaire de la dette obtenu après le 31 décembre 2005			<b>4.8</b>	<b>10.1</b>	<b>58.5</b>	
<b>Transfert du Fond national de recettes des hydrocarbures au budget</b>						
<b>Pour mémoire</b>						
Taux de change UM/\$EU (programme)				268.6		

Sources : autorités mauritaniennes et services du FMI.

1/ Pour les définitions, voir le Protocole d'accord technique inclus dans EBS/06/38, 16/3/06 (Pièce jointe III).

Tableau 6. Mauritanie—Indicateurs structurels pour le programme de référence, janvier—juin 2006

Indicateurs	Date	État d'avancem
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission du TOFE mensuel aux services du FMI avec un délai d'un mois, sur la base du solde du Trésor et rapproché avec les comptes de la BCM sur une base mensuelle ; données cumulées à partir du début de l'année.</li> <li>• Transmission aux services du FMI du rapport préliminaire de l'analyse des données économiques révisées pour la période de 1992-2004.</li> <li>• Transmission aux services du FMI du rapport d'audit final des comptes de la BCM pour 2003 et 2004.</li> </ul>	<p>Le TOFE de la fin de mars est disponible à la fin d'avril 2006 1/</p> <p>Fin avril 2006</p> <p>Fin mai 2006</p>	<p>Terminé (jusqu'à la fin d'avril)</p> <p>Terminé</p> <p>Terminé</p>

Sources : autorités mauritaniennes et services du FMI.

1/ Les rapports mensuels ultérieurs seront soumis aux services du FMI sur une base mensuelle.

Tableau 7. Mauritanie—Actions correctrices en vue de l'admissibilité à l'IADM

**I. Résolution des questions relatives aux données**

**Mis en oeuvre :** Les données sur les réserves monétaires et officielles pour 1992–2004 ont été révisées ; les états financiers de la BCM pour 2003, 2004 et 2005 ont été actualisés.

**II. Six mois de politiques macro-économiques saines**

**Mis en oeuvre :** La période de six mois allait d'octobre 2005 à mars 2006.

**III. Actions correctrices dans les domaines de la formulation, de l'exécution et de la communication des données budgétaires.**

1. Préparation du TOFE mensuel avec un délai d'un mois, sur la base du solde du Trésor et rapproché avec les comptes de la banque centrale sur une base mensuelle, données cumulées à partir du début de l'année, à compter du TOFE de la fin de mars (fin avril 2006) ;

**Mis en oeuvre :** Les rapports d'exécution budgétaire (TOFE) jusqu'en avril ont été transmis aux services.

2. Mise à jour du cadre des dépenses à moyen terme et intégration dans le cycle budgétaire ;

**Mis en oeuvre** Un projet du cadre de dépenses à moyen terme a été discuté pendant la mission.

3. Élimination de toutes les dépenses hors budget ;

**Mis en oeuvre :** Les affectations budgétaires de 2006 sont plus importantes par rapport au budget de 2005, pour prendre en compte toutes les dépenses justifiées qui avaient donné lieu à des dérapages hors budget. Les procédures d'exécution du budget ont été resserrées : élimination des débits du Trésor sans affectations budgétaires préexistantes, respect accru des exigences de communication des informations par le Trésor, resserrement des procédures pour les dépenses d'investissement financées par l'intérieur.

4. Progrès suffisants dans l'élimination des arriérés de paiement et la régularisation des comptes de l'État ;

**Mis en oeuvre :** l'objectif de réduction des arriérés pour le premier trimestre a été largement atteint. Le solde final des comptes du Trésor pour 2005 a été établi après la clôture de la période complémentaire pour l'exécution du budget de 2005 en février 2006. Les comptes de l'État pour 2003-05 sont en cours de préparation par le Trésor en vue d'une soumission à la Cour des comptes, avant la fin de juin 2006.

5. Amélioration du suivi des dépenses publiques (y compris les dépenses de réduction de la pauvreté) à l'aide d'un classement fonctionnel ;

**Mis en oeuvre :** Le classement fonctionnel a été adopté, y compris un module permettant le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté (financées par l'intérieur) ; (les projets financés par l'extérieur seront inclus ultérieurement).

Sources : autorités mauritaniennes et services du FMI.

Tableau 8. Mauritanie—Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015 1/

	1990	1996	2000	2002	2004	OMD 2015
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	(En pourcentage du total de la population)					
Incidence globale de la pauvreté	56,6	54,3	51,0	...	46,7	28,3
Incidence de la pauvreté à Nouakchott	36,1	25,4	29,2	...	25,9	...
Prévalence de la malnutrition infantile	47,6	...	32,0	...	30,2	23,8
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	(En pourcentage du groupe d'âge de l'école primaire)					
Ratio brut d'inscription au primaire	46,0	82,0	87,0	88,0	95,1	100,0
Taux de rétention dans le primaire au début de la sixième	(En pourcentage des élèves inscrits au primaire)					
	...	...	55,0	48,0	48,8	100,0
3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femm	(En pourcentage du total des inscriptions)					
Part filles dans total inscriptions primaire	42,0	46,0	48,0	49,0	49,8	50,0
4. Réduire la mortalité infantile	(Pour 1000 naissances vivantes)					
Mortalité infantile (moins de cinq ans)	137,0	122,0	135,0	...	123,0	45,7
5. Améliorer la santé maternelle	(Pour 100 000 naissances vivantes)					
Réduire le taux de mortalité maternelle	...	...	747	...	...	...
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres m	(En pourcentage des 15 à 24 ans)					
Réduire de moitié l'incidence du VIH/sida	...	...	0,5	0,6	0,5	1,0
7. Assurer un environnement durable	(En pourcentage de la population)					
Accès à une source d'eau améliorée	...	...	60,4	...	63,7	60,0
Accès à l'électricité	...	...	18,0	...	23,8	...
Pour mémoire :						
Population (en millions) 2/	1,96	2,27	2,51	2,63	2,82	...
Indice de développement humain du PNUD	0,387	0,423	0,449	0,465	...	...
Indice Gini de l'inégalité	...	0,34	0,39	...	0,39	...
Taux de vaccination infantile (en %)	...	30	40	70	93	...

Sources : autorités mauritaniennes, indice de développement dans le monde et indice de développement humain du PNUD (2004).

1/ Révisé et actualisé.

2/ Estimations basées sur les données du recensement démographique en 1988 et 2000.

Objectif 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar EU par jour.

Objectif 2. Assurer que, d'ici 2015, les enfants seront en mesure d'achever la totalité de l'enseignement primaire.

Objectif 3. Éliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

Objectif 4. Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des moins de cinq ans.

Objectif 5. Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des moins de cinq ans.

Objectif 6. Mettre fin à la propagation du VIH/sida, l'incidence du paludisme et d'autre maladie et commencer à renverser la tendance.

Objectif 7. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays et mettre fin à la perte des ressources environnementales.

Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes qui ne bénéficient pas d'un accès durable à une eau potable sûre.

Tableau 9. Mauritanie—Cadre macroéconomique, 2001–11

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
		Révisé			Prél.			Projection			
<b>Croissance économique est prix</b> (Variation en pourcentage)											
PIB réel	2,9	1,1	5,6	5,2	5,4	19,4	9,6	7,7	5,9	4,5	3,5
PIB réel non pétrolier	2,9	1,1	5,6	5,2	5,4	6,8	7,8	7,3	5,8	4,0	4,0
PIB pétrolier réel	...	...	...	...	...	...	24,6	10,3	6,1	8,5	0,0
PIB nominal	11,0	9,0	8,2	17,3	25,3	72,3	18,7	8,4	6,1	5,5	2,9
Déflateur implicite du PIB	7,9	7,8	2,5	11,5	18,9	44,3	8,3	0,7	0,2	0,9	-0,6
Indice des prix à la consommation (moyenne)	7,7	5,4	5,3	10,4	12,1	6,5	4,7	3,5	3,5	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation (fin de l'année)	4,1	8,4	2,9	16,1	5,8	8,1	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
<b>Investissements et épargne</b> (En pourcentage du PIB)											
<b>Investissement brut</b>	23,9	24,0	28,1	47,7	44,5	25,0	27,5	28,7	22,0	19,4	18,4
Lié au pétrole	5,6	5,2	7,4	25,3	25,7	11,0	13,8	14,6	8,0	5,4	4,3
Investissement non lié au pétrole	18,4	18,9	20,7	22,5	18,8	14,0	13,7	14,0	14,0	13,9	14,1
Public	7,2	9,1	8,8	8,1	5,1	5,2	5,0	5,6	5,8	5,8	5,8
Non public	11,2	9,7	11,9	14,4	13,7	8,8	8,6	8,4	8,2	8,1	8,4
<b>Épargne brute</b>	12,3	27,1	14,5	13,1	-5,4	28,5	32,6	32,0	26,7	24,1	22,5
Publique	6,3	8,4	0,4	5,2	-1,1	10,4	8,5	8,1	9,7	10,1	8,8
Non publique	6,0	18,7	14,1	7,9	-4,4	18,1	24,1	23,9	17,0	14,0	13,7
<b>Compte courant</b> (y compris transf. off. et pétrole)											
Solde de biens et de services	-19,9	-15,7	-28,5	-46,3	-59,4	11,0	15,1	13,6	15,7	15,7	13,6
Exportations	35,8	35,3	28,2	32,9	35,6	63,0	66,2	64,8	62,7	61,3	59,4
Importations 1/	55,7	51,0	56,7	79,2	95,0	52,0	51,0	51,2	47,0	45,6	45,8
Revenu net 2/	-2,9	11,0	4,5	4,4	3,5	-11,5	-12,7	-12,7	-13,2	-13,0	-11,4
Transferts nets	11,1	7,8	10,4	7,3	6,0	4,0	2,7	2,4	2,2	2,0	1,9
<b>Opérations consolidées de l'administration</b> (En pourcentage du PIB non pétrolier)											
Recettes et dons 3/	24,7	34,8	35,4	32,9	26,4	43,0	40,2	39,6	42,1	42,6	40,1
Recettes non pétrolières	24,7	34,8	35,4	32,9	26,4	26,1	24,3	23,6	23,1	22,6	22,3
Idem, dons exclus	20,7	30,4	30,7	29,7	24,4	23,6	21,9	21,5	21,1	20,7	20,6
Dont: recettes fiscales	12,5	13,3	13,3	14,9	15,3	15,8	14,2	14,0	14,0	14,0	14,0
Dépenses et prêts nets	35,0	37,6	47,2	37,7	33,5	35,4	34,6	35,6	35,9	35,8	35,5
Dépenses primaires	32,3	35,2	44,4	34,7	30,2	32,4	31,8	33,3	34,1	34,2	34,2
Courantes	19,9	18,3	28,3	21,4	22,2	22,1	21,4	21,7	22,2	22,2	22,2
Capital 4/	13,2	13,2	13,0	10,9	7,4	10,3	10,5	11,7	11,9	12,0	12,0
Intérêts (brut)	2,7	2,5	2,7	3,0	3,2	3,0	2,7	2,3	1,9	1,6	1,3
Solde global	-10,3	-2,9	-11,8	-4,8	-7,0	7,6	5,6	4,0	6,1	6,8	4,6
Solde non pétrolier, dons exclus	-14,3	-7,2	-16,4	-8,0	-9,1	-11,8	-12,6	-14,1	-14,9	-15,1	-14,9
Solde non pétrolier, dons inclus	-10,3	-2,9	-11,8	-4,8	-7,0	-9,3	-10,3	-12,0	-12,8	-13,2	-13,2
Solde primaire non pétrolier (dons inclus)	-7,7	-0,4	-9,0	-1,8	-3,8	-6,4	-7,5	-9,8	-11,0	-11,6	-11,9
<b>Pour mémoire:</b>											
PIB nominal (milliards d'ouguiyas)	286,7	312,4	338,0	396,6	497,0	856,5	1 016,3	1 102,0	1 169,1	1 233,0	1 269,0
Encours de la dette ext. pub. (en millions de \$EU)	1 991,3	1 826,8	1 930,5	2 056,9	2 143,6	2 226,9	2 252,2	2 280,4	2 297,8	2 318,0	2 340,6
Dette intérieure envers la BCM (milliards UM)	...	...	...	131,1	131,1	111,0	87,0	69,2	66,4	63,6	30,8
Compte pétrolier (millions \$EU)	...	...	...	...	...	39,3	103,6	206,1	397,1	607,9	714,3
Réserves officielles brutes de la BCM (millions \$EU)	39,6	73,9	31,7	38,8	70,2	151,6	291,0	369,2	399,4	435,4	473,9
Idem, en mois d'importations	0,9	1,4	0,4	0,5	0,7	1,4	2,5	3,0	3,2	3,4	3,5
PIB par habitant (\$EU)	265,0	359,0	498,6	565,7	685,5	976,3	1 115,5	1 181,7	1 216,9	1 255,8	1 267,5
Population (millions)	2,6	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	3,0	3,0	3,1	3,2	3,3
Références WEO (APSP), 19 mai 2006	...	...	...	...	...	66,5	69,8	68,5	67,5	66,8	66,0
Prod. quot. moyenne de pétrole (milliers de barils)	...	...	...	...	...	58,7	63,0	69,5	73,8	80,0	80,0

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le ratio relativement important importations/pays reflète la phase de développement de l'exploration pétrolière, qui a atteint son apogée en 2005 puis a commencé à baisser.

2/ Inclut le paiement des licences de pêche.

3/ L'assistance multilatérale PPTE est présentée sous forme de dons.

4/ À compter de 2006, inclut les investissements publics avec l'utilisation du financement par l'étranger et rétrocedé par l'administration centrale.

5/ Inclut la dette soumise à l'allégement au titre de l'ADM et de l'initiative PPTE, à l'exclusion de la dette passive.

Tableau 10. Mauritanie—Dettes extérieures publiques, dette garantie par l'État et allègement de la dette, 2004–07  
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2004 (Est.) 1/	2005 (Est.) 1/	2006 (Proj.)		2007 (Proj.)
			Avant IADM 1/	Après IADM 2/	Après IADM 2/
Dettes extérieures publiques et garanties par l'État	2 056,9	2 143,6	2 226,9	1 368,2	1 420,6
<i>Dont:</i> exigible par le FMI 3/	89,6	69,4	39,9	0,0	0,0
<i>Dont:</i> exigible par l'IDA	696,9	674,2	664,1	78,0	86,9
<i>Dont:</i> exigible par le FAD	259,2	242,9	240,0	7,3	7,3
VAN dette ext. et gar. par l'État/exportations (en %) 4/	180,6	148,7	54,3	34,6	31,1
Service de la dette trésorerie/exportations (en %) 4/	8,7	6,7	4,2	3,7	1,8
Dettes ext. pub. et gar. par l'État/PIB (en %)	137,6	114,6	69,8	42,9	37,5
VAN dette ext.pub.et gar. par l'État/PIB (en %)	59,4	53,0	34,2	21,8	20,5

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI

1/ Avant allègement de la dette multilatérale PPTE du principal en cours.

2/ Après allègement IADM et allègement multilatéral PPTE. En supposant un allègement le 1er janvier 2006 (rétroactif) pour le FAD, le 22 juin 2006 pour le FMI et le 1er octobre 2006 pour l'IDA.

3/ Un allègement de la dette au titre de l'IADM le 22 juin 2006 entraînerait une annulation de 32,9 millions de DTS (47,3 millions de \$EU) sur lesquels 2,5 millions de DTS 3,6 millions de \$EU correspondent à un allègement déjà approuvé au titre de l'initiative PPTE. La différence entre le montant de l'allègement IADM et le stock projeté à la fin de 2006 avant l'IADM (39,9 millions de \$EU) correspond au total des paiements du principal prévu entre le 22 juin et le 31 décembre 2006.

4/ Exportations de biens et de services pour l'année concernée.

## APPENDICE I. MAURITANIE—RELATIONS AVEC LE FMI

Au 30 avril 2006

<b>I.</b>	<b>Statut</b> : date d'admission : 10 septembre 1963		<u>Article VIII</u>
<b>II.</b>	<b>Compte des ressources générales :</b>		<b>Pourcentage</b>
		<b>Millions de DTS</b>	<b>de la quote-part</b>
	Quote-part	64,40	100,00
	Avoirs du FMI en monnaie nationale	64,40	100,01
	Position de réserve au FMI	0,00	0,00
<b>III.</b>	<b>Département des DTS :</b>		<b>Pourcentage</b>
		<b>Millions de DTS</b>	<b>de l'allocation</b>
	Allocation cumulative nette	9,72	100,00
	Avoirs	0,13	1,32
<b>IV.</b>	<b>Encours des achats et des prêts :</b>		<b>Pourcentage</b>
		<b>Millions de DTS</b>	<b>de la quote-part</b>
	Accords au titre de la FRPC	44,47	69,06

**V. Accords financiers :**

<u>Type</u>	<u>Date</u> <u>d'approbation</u>	<u>Date</u> <u>d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré</u> <u>(millions de DTS)</u>
FRPC	18 juillet 2003	7 novembre 2004 <sup>16</sup>	6,44	0,92
FRPC	21 juillet 1999	20 décembre 2002	42,49	42,49
FRPC	25 janvier 1995	13 juillet 1998	42,75	42,75

**VI. Projections des obligations financières envers le FMI (en dehors de l'aide promise au titre de l'Initiative PPTE)**

(en millions de DTS ; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal	6,60	8,92	7,11	8,50	6,68
Commissions/intérêts	0,47	0,51	0,47	0,43	0,39
Total	7,06	9,43	7,57	8,92	7,06

<sup>16</sup> Date d'annulation.

**Projections des obligations financières envers le FMI (y compris l'aide promise au titre de l'Initiative PPTE approuvée par le Conseil d'administration)**  
(en millions de DTS ; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	Obligations futures				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal	4,42	7,82	7,11	8,50	6,68
Commissions/intérêts	0,47	0,51	0,47	0,43	0,39
Total	4,89	8,33	7,57	8,92	7,06

**VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :**

Cadre renforcé

I.	Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
	Date du point de décision	Février 2000
	Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) <sup>17</sup>	622,00
	<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	46,76
	(équivalent DTS en millions)	34,80
	Date du point d'achèvement	Juin 2002
II	Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
	Montant décaissé en faveur du pays membre	34,80
	Assistance transitoire	16,88
	Solde au point d'achèvement	17,92
	Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt <sup>18</sup>	3,63
	<b>Total des décaissements</b>	<b>38,43</b>

**Point de décision** : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir dans le cadre de cette initiative.

**Assistance intérimaire** : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

**Point d'achèvement** : stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt défini à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

<sup>17</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>18</sup> Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissés pendant la période intérimaire.

## **VIII. Évaluations des sauvegardes**

La BCM a été soumise à une évaluation complète des mesures de sauvegarde, achevée le 21 mai 2004. L'évaluation a révélé de graves lacunes dans le dispositif de sauvegardes de la banque et a montré que peu de progrès avaient été accomplis (hormis la désignation d'un cabinet d'audit international) pour renforcer le dispositif des sauvegardes de la BCM depuis l'évaluation transitoire de 2002 de son mécanisme d'audit externe. L'évaluation a décelé des vulnérabilités critiques notamment dans le domaine de l'information financière (y compris dans la communication de données monétaires au FMI) et des mesures de contrôle. Un certain nombre de recommandations ont été formulées pour pallier ces vulnérabilités : audit des réserves de change, données monétaires trimestrielles sur le programme, élaboration d'états financiers selon les normes internationales d'information financière et amélioration du dispositif de contrôle de la gestion des réserves. Des mesures ont été prises dans certains domaines et un nouveau calendrier de mise en œuvre des recommandations restantes a été convenu avec les autorités en novembre 2005. Les audits externes pour les exercices 2003 et 2004 ont été réalisés et celui de l'exercice 2005 devrait être achevé vers la fin de juin 2006. Les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées par le Conseil d'administration de la BCM et des états financiers conformes aux IFRS devraient être établis pour l'exercice 2006. À ce stade, les recommandations ayant trait aux données monétaires sur le programme demeurent pertinentes dans la perspective de possibles programmes futurs.

## **IX. Régime de change**

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (UM). L'ouguiya est de facto rattachée au dollar EU, en dépit d'ajustements mineurs du taux central en 2004–05. Depuis le 24 octobre 2005, un dollar EU équivaut à 268,6 UM. En août 2002, la BCM a publié deux circulaires : la première limitait et réglementait le traitement des billets de banque étrangers, tandis que la seconde réimposait une variante de l'obligation de rétrocession de devises selon laquelle 70 % des recettes d'exportation de poisson doivent être rapatriées par l'intermédiaire de la BCM. En juillet 2005, cette obligation de rétrocession a été ramenée à 60 %. Depuis le milieu de 2003, la BCM a suspendu le précédent système d'enchères de devises et a mis en place un rationnement des devises, qui constitue une restriction sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes selon la section 2 a) de l'article VIII.

## **X. Dernières consultations au titre de l'article IV**

Les consultations de 2005 au titre de l'article IV se sont déroulées à Nouakchott du 8 au 22 janvier 2005 et au siège du FMI du 12 au 14 mars 2005. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI le 27 mai 2005, FMI Rapport pays 06/247. Le Conseil a approuvé le document relatif au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE pour la Mauritanie le 7 juin 2002.

## **XI. Participation au PESF, aux RONC et aux évaluations des centres financiers *offshore* (CFO)**

Une mission conjointe FMI/Banque mondiale de préparation d'un programme d'évaluation du secteur financier s'est rendue à Nouakchott en février 2005 et a demandé des données financières détaillées, notamment au sujet de certaines banques.<sup>19</sup> La question de la disponibilité des données ayant été résolue, une mission a eu lieu du 9 février au 3 mars 2006, afin d'évaluer la solidité et les vulnérabilités du secteur financier; de mesurer la prestation de services financiers et d'identifier les services et les marchés qui manquent; d'examiner le cadre réglementaire, juridique et judiciaire; et d'identifier les mesures de politique économique destinées à remédier aux vulnérabilités et à surmonter les obstacles à la fourniture effective d'un large éventail de services financiers. Le rapport final du module sur la transparence des finances publiques du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) a été établi au terme de deux missions qui ont eu lieu respectivement du 14 au 24 mai 2002 et du 6 au 13 août 2002. Le RONC final sur les finances publiques est publié sur le site Web du FMI.

## **XII. Assistance technique (depuis 2001)**

### 1. Département des systèmes monétaires et financiers (anciennement Département de la monnaie et des changes)

#### a. Monnaie et banque

Mission de suivi sur la réforme des instruments monétaires et l'évaluation des besoins en matière d'assistance technique : 7–20 février 2001.

Mission d'un expert résident sur le contrôle bancaire : 1<sup>er</sup> août 2001; 2 février 2003; et 6 janvier–3 février 2004.

Mission de suivi sur les instruments du marché monétaire : 7–19 mars 2006

#### b. Régime de change

Missions périodiques de courte durée d'un expert-conseil pour la réforme du régime de change : 2001–02.

Mission consacrée aux marchés des changes : 9–23 janvier 2005.

Missions périodiques de courte durée d'un expert sur la gestion des réserves de change : 13–26 juillet 2005.

### 2. Département des finances publiques

Mission d'assistance technique sur le suivi des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté : 10–17 octobre 2001.

Mission d'assistance technique sur l'établissement d'un système de remboursement de la TVA : 18–23 novembre 2001.

Mission d'assistance technique sur la réforme des impôts sur le revenu et les bénéfices : 7–21 juillet 2003.

<sup>19</sup> Il convient de remédier aux sérieuses contradictions avant de pouvoir évaluer les vulnérabilités du secteur bancaire.

Mission d'assistance technique sur la gestion des dépenses publiques :  
3–19 avril 2005.

Mission d'assistance technique sur la réforme de l'administration fiscale :  
14–18 juin 2005.

### 3. Département juridique

Mission d'assistance technique sur la rédaction de projets de lois sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : 23 février–1<sup>er</sup> mars 2005.

### 4. Département des statistiques

Mission d'assistance technique sur les statistiques monétaires : 9–22 janvier 2002.

Mission d'assistance technique sur les statistiques de balance des paiements : 17–30 juin 2003.

Mission d'assistance technique sur le SGDD : 14–28 avril 2004.

Mission d'un consultant sur les statistiques monétaires et bancaire : 8–22 novembre 2005

Mission d'assistance technique sur les statistiques de balance des paiements : 5–18 avril 2006.

### 5. AFRITAC

Plusieurs missions d'assistance technique entre 2003 et 2006, notamment sur l'administration fiscale et douanière, l'informatisation de la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette extérieure et les statistiques de finances publiques.

## **XIII. Représentant résident**

En octobre 2004, M. Philippe Callier, a été affecté à la Mauritanie en remplacement de M. Prosper Youm, dont l'affectation s'est achevée en juillet 2004.

**APPENDICE II. MAURITANIE :  
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**Au 25 mai 2006**

**Partenariat pour la stratégie de développement de la Mauritanie**

1. La Mauritanie a établi son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) en février 2001. Depuis lors, deux rapports d'avancement du DSRP (RA) ont été établis et soumis aux Conseils d'administration des institutions de Bretton Woods, respectivement en juin 2002 et juillet 2003.<sup>20</sup> Le projet de DSRP2—pour la période 2006–10—a été reçu en mai 2006 et devrait être finalisé au cours du troisième trimestre de 2006. Il s'inspire des conclusions de l'enquête sur les ménages (EPCV 2004) récemment achevée.
2. La Banque mondiale et le FMI continuent à collaborer étroitement pour aider le gouvernement mauritanien à mettre en œuvre sa stratégie à moyen terme de réduction de la pauvreté, chaque institution menant le jeu dans ses domaines de compétence. La Banque continue à piloter le dialogue sur les réformes structurelles sectorielles, y compris le secteur financier, les privatisations et le suivi et l'évaluation de la pauvreté. Les domaines de collaboration étroite sont notamment le DSRP, la gestion des dépenses publiques, l'industrie pétrolière naissante, le secteur financier, la viabilité de la dette extérieure, l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale, la réforme de la fiscalité et le développement du secteur privé.
3. La Banque a officiellement renoué les relations avec la Mauritanie en janvier 2006 (conformément à l'OP 7.30 «relations avec les gouvernements de facto») et est libre d'entreprendre de nouvelles opérations, à la suite du coup d'État qui a chassé du pouvoir le Président Ould Sid'Ahmed Taya.

**La stratégie d'aide-pays du Groupe de la Banque mondiale**

*La stratégie d'aide-pays*

4. La Banque mondiale appuie la mise en œuvre du DSRP du gouvernement à travers sa stratégie d'assistance à la Mauritanie (SAP, exercices 2003–05, prolongée pour couvrir l'exercice 2006). Dans le cadre de la SAP, le programme des opérations de prêts et hors prêts a été conçu spécifiquement pour appuyer l'exécution des quatre axes stratégiques du DSRP, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités. La SAP prévoyait qu'une série de crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP) deviendrait progressivement l'élément primordial du programme de prêts, mais cette évolution n'a pas eu lieu, principalement en raison de la dégradation de la discipline macrobudgétaire qui s'est produite en 2004.

---

<sup>20</sup> Un troisième rapport d'avancement n'a pas été finalisé en 2004 en raison des incertitudes persistantes concernant les indicateurs macroéconomiques essentiels pour 2003 et 2004 (et donc les projections à moyen terme).

5. La prochaine SAP (2007–10) suivra la mise au point du nouveau DSRP et le programme qu'elle décrira restera étroitement aligné sur les priorités établies dans le DSRP; elle donnera la feuille de route pour amener éventuellement la Mauritanie à bénéficier des crédits de la BIRD et non plus exclusivement de ceux de l'IDA.

### *Le portefeuille de projets de la Banque mondiale*

6. À ce jour, la Banque mondiale a approuvé 69 projets en Mauritanie pour un total de 1.019 millions de dollars EU. Le portefeuille actuel de projets comprend 18 opérations pour un engagement total de 260,5 millions de dollars EU, avec un solde non décaissé de 186,96 millions de dollars au 23 mai 2006. Le programme de la Banque se concentre sur le développement rural, le développement urbain et le secteur social (santé et éducation) et consacre d'autres investissements spécifiques à des secteurs susceptibles de stimuler la croissance économique, tels que les mines, l'énergie et les transports. Durant l'exercice 2005, la Banque mondiale a mis en œuvre un projet d'enseignement supérieur (15 millions de dollars EU) et un programme de développement intégré d'agriculture irriguée (39 millions de dollars EU). Durant l'exercice 2006, la Banque mondiale entend réaliser un second projet de santé et de nutrition (10 millions de dollars EU), un projet de gestion du bassin hydrographique au niveau des collectivités (6,0 millions de dollars EU) et deux projets régionaux : i) un projet de développement polyvalent des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Sénégal – crédit à la Mauritanie (31,78 millions de dollars EU) et ii) un projet hydroélectrique – crédit à la Mauritanie (25,0 millions de dollars EU). Au troisième trimestre de l'exercice 2007, la Banque réalisera aussi un projet de renforcement des capacités (PRECASP –13 millions de dollars EU) et un crédit de financement additionnel au second projet de renforcement des capacités du secteur minier (5 millions de dollars EU) pour fournir de l'assistance technique au secteur pétrolier.

7. Le programme de la Banque prévoit aussi des études économiques et sectorielles, l'octroi de dons du Fonds de développement institutionnel (FDI) et des fonds fiduciaires (FF). Un examen des dépenses publiques (EDP) a été achevé en juin 2004. Une mise à jour de l'EDP—bénéficiant de la révision de l'ensemble des principales données économiques—sera achevée au cours de l'exercice 2006, de même que la mise à jour du mémorandum économique de 2003 centrée principalement sur la gestion des ressources naturelles (pétrole et produits miniers). Une enquête sur le climat d'investissement en Mauritanie sera aussi effectuée durant l'exercice 2006. La Banque a déboursé 448.000 dollars EU dans le cadre d'un FDI en faveur du secteur de la justice, qui a été clos en septembre 2005, 549.825.000 dollars EU par le biais d'un crédit du Fonds PHRD pour préparer un projet de renforcement des capacités du secteur public, 349.000 dollars EU par le biais d'un FDI visant à renforcer le système de passation des marchés publics et 273.000 dollars EU par l'intermédiaire d'un FDI consacré au secteur comptable. Enfin, un FF-DSRP (496.900 dollars EU) a été clos le 31 décembre 2005.

### *Principaux domaines de réforme économique*

8. La Banque apporte son appui aux autorités pour la mise en œuvre des quatre volets du DSRP.

9. Promouvoir la croissance tirée par le secteur privé. Un des principaux objectifs du gouvernement est d'accélérer la mise en œuvre de réformes visant à stimuler la croissance tirée par le secteur privé et à accroître l'attrait de la Mauritanie pour les investisseurs étrangers. En ce qui concerne la Banque, le dialogue de politique économique dans ce domaine porte, entre autres, sur : a) la réduction du coût des facteurs de production (énergie, transport, main-d'œuvre); b) l'accélération de la croissance du secteur minier grâce à l'introduction de la concurrence dans la production de minerai de fer; et c) l'amélioration générale du climat des affaires grâce à l'élimination des obstacles restants à la concurrence et à la mobilité des facteurs. Par ailleurs, la Banque mondiale s'efforce de promouvoir les objectifs de croissance dans le cadre de ses activités rurales, notamment par le biais d'opérations appuyées par le projet PDIAIM, lequel travaille avec le secteur privé dans la vallée du Sénégal.

10. Réaliser une croissance équilibrée. Pour le réaliser, il faut avant tout accroître la productivité du secteur agricole et pastoral, qui emploie une grande partie des démunis des zones rurales. En matière d'élevage, le dialogue de politique économique est axé sur l'application du nouveau code de l'élevage et l'élaboration d'une stratégie sectorielle cohérente accordant une attention particulière à des sous-secteurs clés (bétail, viande et cuir, par exemple). Pour ce qui est de l'agriculture, on s'attache à améliorer la productivité des exploitations agricoles en facilitant l'accès aux intrants et au crédit et en assurant la promotion des programmes de formation pour les agriculteurs. En outre, des efforts ont été déployés pour améliorer les conditions de vie au niveau local (communautés villageoises) en stimulant les activités génératrices de revenus, en élargissant l'accès aux services socio-économiques de base et en améliorant la gestion des ressources naturelles. D'autres efforts doivent être faits pour mettre en place une autorité nationale chargée de l'environnement, question qui intéresse tous les secteurs.

11. Développer les ressources humaines. L'éducation. À travers ses opérations et ses conseils, la Banque appuie les objectifs du Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE 2002–10) élaboré par les autorités. Les principales mesures ont eu les résultats suivants : i) expansion des infrastructures pour faciliter l'accès aux écoles; ii) recrutement de nouveaux tuteurs et enseignants; iii) mise en place de programme de formation des maîtres pour rehausser la qualité de l'enseignement. Des efforts sont déployés en outre pour favoriser le développement de l'enseignement supérieur, au profit notamment de l'université de Nouakchott. La Mauritanie bénéficie également de l'initiative accélérée d'Éducation pour tous, qui vise à activer la mise en œuvre du programme national d'éducation : le pays a reçu à ce titre 7 millions de dollars EU en 2004 et 2 millions de dollars EU supplémentaires en 2005.

12. Santé. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour abaisser les taux de mortalité (infantile et maternelle) et de malnutrition aux niveaux nécessaires à la réalisation des OMD d'ici à 2015. Les actions—qui seront aussi appuyées par la Banque, principalement dans le

cadre du second projet de santé et de nutrition à venir, ont donné les résultats suivants : i) amélioration de l'accès aux soins de santé primaires ; ii) amélioration de la qualité des services de santé, surtout aux populations rurales pauvres ; iii) institution de nouveaux systèmes de prestations pour attirer les personnels soignants dans les zones rurales et iv) recrutement de personnels soignants supplémentaires. Les autorités ont adopté une approche multisectorielle dans la lutte contre le VIH/sida. Les services du Premier Ministre ont pris la tête de ce programme, qui a suscité à ce jour une forte réaction intersectorielle au niveau tant central que local.

13. Renforcer les institutions et la gouvernance. Le nouveau gouvernement mauritanien a récemment finalisé un rapport interministériel sur la gouvernance qui reprend beaucoup d'éléments du programme national de bonne gouvernance (PNBG) et d'une stratégie de renforcement des capacités nationales antérieure. Ce rapport devrait alimenter le second DSRP. Le projet PRECASP étaye aussi certains éléments de la feuille de route susmentionnée, y compris la décentralisation, la modernisation de l'administration publique et le renforcement des capacités de la société civile.

### **Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans des domaines spécifiques**

14. Dans le cadre de son assistance globale à la Mauritanie—par des prêts, des études analytiques et l'assistance technique—la Banque appuie les réformes économiques en collaboration étroite avec le FMI dans les domaines suivants :

15. *Gestion des dépenses publiques.* Le FMI et la Banque mondiale s'accordent à souligner la nécessité d'améliorer sensiblement la gestion des dépenses publiques (GDP), la responsabilisation et la transparence, surtout après la dégradation de la gestion macroéconomique qui s'est produite en 2003–04. Cependant, il y a des signes récents de progrès sensibles dans les principaux domaines de la GDP. C'est sur cette base que la Banque mondiale a préparé une mise à jour de son évaluation au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), qui sera soumis au Conseil de la Banque mondiale en juin 2006.

16. *Pétrole.* Le gouvernement mauritanien a récemment adhéré à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). La Banque mondiale et le FMI apportent un soutien actif aux autorités pour la mise en œuvre de l'ITIE et la gestion des revenus pétroliers, en privilégiant les aspects suivants : i) création d'un compte pétrolier unique (CPU)—auquel devront être déposées toutes les recettes publiques provenant de la production d'hydrocarbures—administré par la BCM; ii) traitement des revenus pétroliers dans les lois de finances, qui doivent préciser quelle fraction des ressources versées au CPU doit être épargnée ou utiliser pour financer une partie du déficit non pétrolier et iii) audits trimestriels du CPU par un cabinet externe indépendant. Des progrès ont été réalisés dans tous ces domaines, notamment en ce qui concerne le compte pétrolier, qui est désormais opérationnel, et la délégation de pouvoirs du Ministère des finances à la banque centrale. Il reste des progrès à faire pour élaborer, finaliser et promulguer la loi nationale sur les hydrocarbures. La Banque mondiale assure aussi une assistance technique à la BCM dans le domaine de la gestion des réserves de change en réponse à une demande spéciale des autorités et en accord avec le FMI.

17. **Réforme du secteur financier.** Dans le cadre de la SAP, la Banque mondiale, en collaboration étroite avec FMI, aide les autorités à améliorer l'intermédiation dans le secteur financier en vue de promouvoir le développement du secteur privé, et à mobiliser l'épargne tout en stimulant la concurrence dans le secteur financier. Une étude du secteur financier a été achevée en 2004. Une mission conjointe Banque/FMI chargée de l'examen approfondi du secteur financier (PESF) a eu lieu fin-mars/début avril 2006 et a fait les constats suivants : i) les services financiers sont sous-développés en Mauritanie, où le système bancaire représente encore une part écrasante du secteur financier; ii) le risque de crédit, y compris le risque de concentration est le principal facteur de vulnérabilité des banques; iii) le contrôle bancaire a été renforcé, mais le cadre réglementaire présente encore des lacunes considérables par rapport aux normes internationales et iv) les services financiers non bancaires (microfinance, assurances, etc.) sont embryonnaires. Les autorités ont demandé à la Banque mondiale d'aider à la mise en œuvre du plan d'action issue du PESF et un projet est en préparation, pour réalisation au cours de l'exercice 2008.

18. **Analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale.** Le FMI et la Banque mondiale ont convenu d'examiner attentivement l'impact des réformes en cours sur la pauvreté et la situation sociale. Une analyse de l'incidence des prestations a été entreprise dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour mesurer l'impact sur le bien-être des dépenses consacrées à divers groupes sociaux. Cette analyse sera mise à jour à l'aide des données de l'EPCV 2004 récemment achevée. Dans le secteur minier, l'AIPS cherche à évaluer les effets de la réduction des services dispensés par la société minière nationale (SNIM) à diverses catégories sociales. D'autres travaux analytiques ont été entrepris : i) une étude de la dynamique du marché du travail au niveau local (achevée); et ii) l'élaboration de cartes de la pauvreté (en cours).

- **Personnes à contacter.** Les questions peuvent être adressées à M. Nils Tcheyan, Directeur-pays, par intérim, poste 38445, à M. François Rantrua, chef d'équipe-pays, poste 5353-312, ou à M. Nicolas Pontara, économiste principal, poste 5873-185.

### APPENDICE III. MAURITANIE : QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

**Au 25 mai 2006**

En dépit des efforts déployés par les autorités pour la révision des données historiques, les systèmes d'élaboration et de diffusion des statistiques demeurent faibles et souffrent d'une pénurie de personnel. Les données communiquées au FMI sont maintenant grosso modo suffisantes aux fins de la surveillance, mais les lacunes des statistiques économiques des comptes nationaux et de la balance des paiements entravent l'analyse. Cependant, les autorités sont déterminées à assurer une pleine transparence dans tous les secteurs, aux termes de leur participation au SGDD, qui a commencé en septembre 2004. Le Conseil national de statistique (CNS) prévu par la loi statistique de janvier 2005 a été créé en février 2006.

#### *Le secteur réel*

Il est indispensable d'améliorer davantage les comptes nationaux. Cela fait plusieurs années que les révisions des comptes nationaux sont en cours afin de tirer parti de l'affinement de la méthodologie des estimations des activités du secteur informel. Le nouveau jeu de comptes nationaux suit le *SCN 1993* et prend 1998 comme année de référence. À ce jour, les comptes nationaux pour les années 1998 à 2001 ont été établis. Le Bureau national des statistiques (BNS) a produit des estimations préliminaires pour 2002–04. Toutefois, une assistance technique est encore nécessaire pour réaliser des enquêtes statistiques (les estimations courantes reposent sur les données communiquées par les autorités fiscales) et préparer des estimations pour le secteur informel.

Sur la base des résultats de l'enquête sur les dépenses des ménages de 2001 et avec l'assistance de l'AFRISTAT, le BNS a commencé à publier en mai 2004 un nouvel IPC avec un panier de consommation actualisé qui couvre un plus large éventail de marchés bien que la couverture géographique soit encore limitée à Nouakchott.

#### *Finances publiques*

Aucunes statistiques de finances publiques mensuelles ou annuelles ne sont actuellement communiquées au Département des statistiques. Les états mensuels des comptes du Trésor pourraient grâce aux améliorations en cours de la méthodologie, former la base des données relatives au budget de l'administration centrale communiquées au Département des statistiques. Le solde mensuel du Trésor est rapproché des comptes du Trésor à la BCM. Il constitue la base du tableau mensuel (TOFE) qui est transmis au Ministre des finances avec un décalage maximum d'un mois. Les dépenses sont comptabilisées sur la base des ordonnancements et, depuis avril 2006, sur la base d'une classification fonctionnelle, ce qui permet de suivre au mois le mois l'exécution des dépenses de lutte contre la pauvreté. Un rapport trimestriel détaillé d'exécution du budget sera affiché sur le site du Trésor ([www.tresor.mr](http://www.tresor.mr)).

La vérification des données budgétaires est un processus continu. Le contrôle fiscal devrait s'améliorer maintenant que les autorités ont décidé d'instituer un numéro d'identité fiscale

unique pour les entreprises, ce qui permettra de recouper les données fournies par les différentes administrations. Pour sa part, la Direction générale des douanes améliorera ses méthodes de vérification des importations. Le cabinet du Ministre des finances a produit en avril 2006 un premier rapport sur le rapprochement de l'évaluation des douanes et de celle de la Société générale de surveillance. Sur le plan des dépenses, une vérification de la base de données de la paie visant à identifier et le cas échéant éliminer les travailleurs fantômes est en cours. La loi de finances 2006 comprend toutes les dépenses précédemment financées dans crédits budgétaires. Une part considérable des enveloppes de crédit précédemment allouées à des dépenses centralisées a été ventilée par ministères. Par ailleurs, le budget actuel fait apparaître ensemble, pour chaque ministère, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement (financées sur ressources extérieures).

### *Monnaie et activités bancaires*

Les données relatives aux autorités monétaires et aux banques de dépôt sont communiquées de manière irrégulière au Département des statistiques. Les données monétaires les plus récentes reçues et publiées dans *IFS* datent de mars 2004. Cependant, à partir de juillet 2006, la BCM compte publier les comptes monétaires mensuellement. Un expert du Département des statistiques a formulé en novembre 2005 des recommandations détaillées sur la manière dont les statistiques de la banque centrale doivent être dérivées des comptes nationaux, afin de garantir la communication de données exactes au FMI. La mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes de 2004 sera poursuivie, en particulier de celles qui ont trait à l'amélioration de la présentation des comptes de la banque centrale. Les rapports d'audit définitifs des états financiers de la BCM pour 2003, 2004 et 2005 ont été transmis aux services du FMI et sont désormais largement en conformité avec les données révisées. Ces rapports (et ceux des années à venir) seront affichés sur le site Internet officiel de la BCM.

### *Balance des paiements*

La balance des paiements est établie sur la base des relevés des opérations de change des banques, ce qui oblige ces dernières à régulièrement rendre compte à la BCM des détails des transactions extérieures qu'elles effectuent au nom de leurs clients. Ces informations sont complétées par un nombre limité de sources secondaires, dont les statistiques douanières, les statistiques de la dette extérieure et les données communiquées directement par la compagnie publique d'extraction du minerai de fer. Toutefois, la balance des paiements comporte encore d'importantes lacunes, notamment s'agissant des exportations non minières, des services, transferts et investissements directs étrangers et des flux de capitaux à court terme.

Une récente mission de statistiques de la balance des paiements (du 5 au 18 avril 2006) a noté que le fichier des opérations de change de la banque centrale ne donne pas un tableau exact des transactions extérieures effectuées pendant la période de référence. De plus, il n'y a pas d'effort systématique pour recueillir des données sur les recettes du tourisme, certains types de transferts et les investissements directs étrangers. De ce fait, beaucoup de comptes de la balance des paiements sont en général presque entièrement basés sur des estimations. Malgré les recommandations de précédentes missions, la balance des paiements continue à être présentée conformément à la quatrième édition (1977) du Manuel de la balance des

paiements. La mission de 2006 a proposé plusieurs mesures en vue d'améliorer la qualité des données fournies par les banques sur les transactions extérieures. Elle a aussi expliqué aux autorités comment obtenir des données complémentaires et de meilleure qualité sur les services, les transferts et les investissements directs étrangers, notamment les transactions du secteur pétrolier et du secteur minier. Pour ce qui est de l'organisation des tâches, la mission a recommandé que l'ONS se dote de compétences dans le domaine de la balance commerciale et que la BCM clarifie et centralise ses responsabilités en matière d'établissement des statistiques de la balance des paiements

#### *Pauvreté et indicateurs sociaux*

Les enquêtes sur les dépenses des ménages menées au niveau national pour les années 1990, 1996 et 2000 sont une des principales sources permettant d'établir des profils de pauvreté et de fixer des cibles de réduction de la pauvreté. Une enquête limitée a été réalisée en 2003 par l'ONS dans la capitale Nouakchott (qui compte environ un tiers de la population du pays). Un nouveau DSRP couvrant la période 2006–10, actuellement en préparation, présentera les indicateurs de pauvreté révisés.

**MAURITANIE—TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE**  
**au 25 mai 2006**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données 6/	Fréquence des communications 6/	Fréquence des publications 6/
Taux de change	Avril 2006	Mai 2006	Q	Q	Q
Actifs de réserves internationales et passifs de réserves des autorités monétaires <sup>1</sup>	Avril 2006	Mai 2005	M	M	ND
Monnaie centrale	Avril 2006	Mai 2006	M	M	ND
Monnaie au sens large	Avril 2006	Mai 2006	M	M	ND
Bilan de la banque centrale	Avril 2006	Mai 2006	M	M	ND
Bilan consolidé de la banque centrale	Avril 2006	Mai 2006	M	M	ND
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Avril 2006	Mai 2006	H	H	H
Indice des prix à la consommation	Avril 2006	Mai 2006	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale	Avril 2006	Mai 2006	M	M	I
Stocks de la dette de l'administration centrale et garantie par elle <sup>5</sup>	Décembre 2005	Janvier 2006	A	A	I
Solde extérieur courant	Mai 2006	Avril 2006	T	T	I
Exportations et importations de biens et de services	Mai 2006	Avril 2006	T	T	I
PIB/PNB	2004 <sup>7</sup>	Avril 2006	A	A	I
Dette extérieure brute	Décembre 2005	Janvier 2006	A	A	I

<sup>1</sup>Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

<sup>2</sup>À la fois basés sur le marché et fixés officiellement, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les effets et les obligations.

<sup>3</sup>Financement bancaire local, étranger et non bancaire local.

<sup>4</sup>Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et caisse de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

<sup>5</sup>Y compris la ventilation en monnaies et en échéances.

<sup>6</sup>Q-quotidien, H-hebdomadaire, M-mensuel, T-trimestriel, A-annuel, I-irrégulier, ND- non disponible.

<sup>7</sup>Préliminaire

**PIÈCE JOINTE I : SUPPLÉMENT À LA LETTRE D'INTENTION**

Nouakchott, le 5 juin 2006.

Monsieur Rodrigo de Rato  
Directeur Général  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C. U.S.A.

Monsieur le Directeur Général,

1. En complément à ma lettre du 14 mars 2006 et au mémorandum des politiques économique et financière (MPEF) qui l'accompagne, je tiens à vous informer des progrès dans la mise en œuvre du programme suivi par les services (PSS) du Fonds monétaire international et couvrant la période du premier janvier au 30 juin 2006.
2. Les résultats macroéconomiques enregistrés au premier trimestre 2006 ont été conformes aux objectifs du programme. Nous avons conduit les politiques monétaire et budgétaire comme prévu et les indicateurs quantitatifs établis pour fin mars ont été réalisés, consolidant de la sorte au cours du premier trimestre 2006 le retour à la stabilité macroéconomique observé au quatrième trimestre de 2005. Nous avons aussi poursuivi le programme de réformes structurelles, en particulier la fiabilisation de nos données économiques et financières, la mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion transparente et optimale des ressources pétrolières, l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'administration fiscale, et la préparation d'une réforme du marché des changes. Les indicateurs structurels établis pour fin avril ont été réalisés, et toutes les mesures correctives nécessaires pour que la Mauritanie puisse se qualifier au titre de l'Initiative de Réduction de la Dette Multilatérale (IDRM) ont été prises, y compris la mise en place du suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté, et la préparation d'un cadre de dépenses à moyen terme. Les autres mesures programmées sur les cinq premiers mois de l'année ont été aussi prises.
3. Concernant la fiabilisation des données, le Conseil National de la Statistique examine depuis le 30 avril le rapport provisoire sur la révision des données historiques sur la période 1992–2004 et publiera le rapport définitif d'ici fin juin 2006. Les rapports finaux d'audits de la BCM pour les comptes de 2003 et 2004 ont été transmis aux services du FMI, et le rapport final pour les comptes de 2005 sera transmis avant la fin juin. La BCM continuera ses efforts dans les prochains mois pour lever les réserves résiduelles de l'auditeur, notamment par la réévaluation des quotas du FMI dans ses comptes et la recherche active d'accords qui fixeront les montants des engagements de la BCM vis-à-vis de la Libye et du Koweït et ses modalités de remboursement. Ces engagements qui avaient été inclus dans le périmètre de l'initiative PPTTE font actuellement l'objet de négociations avec les créanciers.

4. Concernant le secteur pétrolier, le premier rapport mensuel sur la production et les ventes d'hydrocarbures et les recettes pétrolières de l'État et de la SMH a été préparé en avril 2006. Le Fonds National des Revenus d'Hydrocarbures (FNRH) a commencé à fonctionner, après la signature en mai d'une convention de gestion entre le Ministère des Finances et la Banque Centrale (BCM) et l'ouverture d'un compte à la Banque de France. Désormais toutes les recettes de l'État en provenance du secteur pétrolier sont déposées sur ce compte, conformément à l'ordonnance portant création du FNRH et aux instructions données aux opérateurs. Le gouvernement a chargé un groupe de travail d'organiser la préparation d'une loi sur la gestion des ressources pétrolières et les consultations publiques à ce sujet. Par ailleurs, un nouvel ajustement à la hausse des prix des carburants prenant en compte l'évolution des prix sur le marché mondial a été décidé le 2 mai. Quant aux recettes pétrolières supplémentaires (par rapport aux prévisions du programme initial) attendues suite au nouvel accord avec l'opérateur Woodside, y compris le bonus de signature du prochain contrat de partage de production, une Loi de Finances rectificative les affectera à l'épargne sous la forme d'un remboursement de la dette intérieure de l'État, dont certains engagements de l'État envers la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), de façon à renforcer les réserves de change de cette institution.

5. Les réformes des administrations des impôts et des douanes se sont poursuivies, avec notamment la mise en place de l'identifiant fiscal unique et le renforcement du contrôle de la valeur en douanes. Concernant la réorganisation de la Direction Générale des Grandes Entreprises (DGE) au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI), nous avons décidé, pour des raisons principalement logistiques, en conformité avec les recommandations de la mission d'assistance technique, de déléguer le suivi des grandes entreprises dont le siège est à Nouadhibou à une division de la Direction Régionale de la DGI, sous la responsabilité de la DGE. Un compte rendu détaillé des activités de cette division sera remis mensuellement au Directeur Général des Impôts.

6. Les préparatifs techniques pour l'introduction d'un nouveau marché des changes se poursuivent avec l'assistance du FMI. L'amélioration projetée de nos réserves de change à partir du troisième trimestre 2006 facilitera l'élimination du rationnement des devises, qui est prévue d'ici fin Octobre 2006. La suppression graduelle de l'obligation partielle de cession à la banque centrale des devises provenant des exportations de la pêche se poursuivra en fonction de l'augmentation du niveau des réserves de la BCM et sera éliminée avant le démarrage effectif du nouveau marché envisagé d'ici la fin 2006.

7. La finalisation d'un nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) est en cours. Ce document tire les leçons de la mise en œuvre de la stratégie initiale sur la période 2001–2004, redéfinit nos objectifs à l'horizon 2015, et établit un plan d'actions prioritaires pour 2006–2010 et des mécanismes d'évaluation et de suivi. Une version préliminaire du CSLP a été discutée avec les partis politiques, les organisations de la société civile et du secteur privé et nos partenaires extérieurs. Ce plan d'action sera validé par des ateliers interrégionaux et des assises nationales, avant d'être adopté par le gouvernement avant fin juillet 2006.

8. Les politiques monétaire et budgétaire au cours du deuxième trimestre de 2006 seront exécutées conformément aux indicateurs quantitatifs pour fin juin tels que définis dans le

MPEF. Les indicateurs structurels du deuxième trimestre sont également confirmés. Nous comptons poursuivre les politiques de stabilisation macroéconomiques sur le reste de l'année 2006, conformément aux objectifs définis dans le MPEF. Nous souhaitons discuter du détail de ces politiques et du calendrier des mesures structurelles envisagées pour les troisième et quatrième trimestres lors de la seconde évaluation du PSS sur la base des réalisations à fin juin.

9. Nous sommes convaincus que les actions mises en œuvre et les engagements pris démontrent notre détermination d'assurer le succès du PSS et de préparer ainsi la route pour un programme de moyen terme qui pourrait être soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Espérant que notre coopération se renforce d'avantage, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

/S/  
Zeine Ould Zeidane  
Gouverneur  
Banque Centrale de Mauritanie

**Déclaration du Représentant des services du FMI  
sur la République islamique de Mauritanie  
Réunion du Conseil d'administration  
21 juin 2006**

1. La présente déclaration résume les informations disponibles depuis que le rapport des services du FMI (EBS/06/77) a été distribué au Conseil d'administration le 7 juin 2006. Il ne modifie pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
2. Les décaissements non conformes ont été remboursés. Le deuxième versement de 10,14 millions de DTS, avec 6.529 DTS d'intérêts, a été effectué le 12 juin 2006, trois jours plus tôt que prévu.
3. Selon des données préliminaires, les résultats macroéconomiques jusqu'à la fin de mai 2006 étaient conformes aux objectifs fixés dans le programme de référence pour le premier semestre de 2006. Le déficit de base hors pétrole à fin mai semble être contenu, à 1 % du PIB annuel hors pétrole au-dessous de l'objectif de 2,7 % fixé pour fin juin; la monnaie centrale n'a progressé que de 8,6 % entre janvier et mai, bien en deçà des 15,3 % prévus pour les six premiers mois; les avoirs étrangers bruts de la BCM atteignaient 63,7 millions de dollars EU fin mai (contre une projection de 65,4 millions de dollars EU pour fin juin) et la prime sur le marché parallèle était de 1/4 % au-dessus du taux officiel vis-à-vis du dollar EU jusqu'à la mi-juin. L'IPC ayant progressé de 0,9 % en mai—un peu moins que prévu étant donné les récentes hausses des prix intérieurs du pétrole—l'inflation sur 12 mois est tombée à 5,1 % fin mai (contre 5,3 % fin avril), ce qui accroît les chances d'atteindre l'objectif d'inflation de 8,1 % fixé pour fin 2006. Les autorités ont approuvé les nouveaux contrats de partage de la production pour la zone de Chinguetti (signés le 6 juin 2006), ce qui implique que la prime à la signature de 100 millions de dollars EU sera décaissée avant fin juin 2006, un mois plus tôt que prévu dans le rapport de services du FMI.
4. L'exécution des réformes structurelles se déroule comme prévu. Le rapport d'audit final des comptes de la BCM à la fin de 2005 a été transmis au FMI et devrait être publié sur Internet avant fin juin. Le comité national chargé de l'application de l'initiative pour la transparence des industries extractives a pris de nouvelles mesures en prévision du premier rapport annuel de 2006, qui devrait être publié avant fin septembre 2006. Des consultations nationales sur le projet de DSRP se sont tenues du 5 au 7 juin 2006.



Communiqué de presse n° 06/137  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
21 juin 2006

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI approuve une remise intégrale de la dette de la Mauritanie au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui une remise intégrale de la dette de la Mauritanie dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), soit un montant de 32,9 millions de DTS (49 millions de dollars environ), dont un reliquat de 2,7 millions de DTS (4 millions de dollars environ) d'aide au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La décision du Conseil porte à 21 le nombre des pays qui ont bénéficié d'une annulation intégrale de leur dette par le FMI au titre de l'IADM et à 2,54 milliards de DTS (3,67 milliards de dollars environ) le montant total de l'allègement accordé par le FMI dans le cadre de cette initiative.

La Mauritanie a mis en œuvre toutes les mesures correctrices requises pour remplir les conditions d'admissibilité à l'IADM : les problèmes relatifs à la communication des données ont été résolus, des politiques macroéconomiques satisfaisantes ont été appliquées pendant six mois et toutes les mesures correctrices prévues dans les domaines de l'élaboration, de l'exécution et de la communication des données budgétaires ont été prises (voir le [communiqué de presse n° 05/308](#)).

Selon Monsieur Agustín Carstens, Directeur général adjoint du FMI, qui a présidé la réunion du Conseil consacrée à la Mauritanie, ce pays a accompli des progrès remarquables depuis l'automne dernier : il a notamment réglé les problèmes de communication des données et réformé la gestion des finances publiques, plus particulièrement dans les domaines des recettes pétrolières et du suivi des dépenses sociales. Ces mesures aideront la Mauritanie à atteindre les cibles ambitieuses de réduction de la pauvreté qu'elle s'est fixées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FMI soutient les efforts du gouvernement par un allègement de dette radical.

L'objet de l'IADM est de permettre des progrès plus rapides des pays admissibles sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement en allégeant leur dette éligible envers le FMI et en veillant à ce que les ressources ainsi libérées soient affectées à la lutte contre la pauvreté (voir la [note d'information au public n° 05/164](#)).

**Déclaration de M. Ondo Maïne sur la Mauritanie**  
**Réunion du Conseil d'administration**  
**21 juin 2006**

Au cours de l'évaluation préliminaire du premier groupe de pays pouvant bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'IADM effectuée le 21 décembre 2005, le Conseil d'administration a estimé que la Mauritanie n'était pas en mesure de remplir les conditions requises pour obtenir immédiatement l'allègement de dette en raison de la profonde détérioration des résultats macroéconomiques du pays depuis l'évaluation réalisée au point d'achèvement. En outre, les relations de la Mauritanie avec le FMI avaient été affectées par de graves préoccupations quant aux données communiquées. Le Conseil a estimé qu'avant d'examiner l'admissibilité de la Mauritanie à l'IADM, les autorités mauritaniennes devaient résoudre les problèmes relatifs aux données encore en suspens et prendre les mesures correctrices nécessaires en matière de gestion des dépenses publiques. Une gestion macroéconomique saine sur une période de six mois serait aussi nécessaire. Les autorités mauritaniennes que je représente, ont traité ces questions dans le cadre du programme de référence sur la période janvier-juin 2006.

Aujourd'hui, la Mauritanie s'est conformée à toutes les recommandations du Conseil d'administration. Le nouveau gouvernement, en place depuis août 2005, a fait de la transparence et de la bonne gouvernance une priorité de son calendrier de réformes. Il a pris des mesures fermes pour résoudre les problèmes relatifs aux données et a mis en œuvre des politiques saines, fortement internalisées. Les autorités ont aussi remboursé les deux décaissements jugés non-conformes par le Conseil d'administration le 27 mars 2006. La première tranche de 2 millions de DTS a été reversée dans le mois qui a suivi la décision du Conseil et la seconde, de 10,14 millions de DTS a été restituée le 12 juin 2006. Au nom des autorités mauritaniennes, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux services et à la direction du FMI pour l'étroite collaboration, le soutien actif et la précieuse contribution qu'ils ont apportés aux autorités mauritaniennes pour résoudre l'ensemble des questions en suspens et assurer la prompt admission de la Mauritanie au bénéfice de l'IADM.

Les autorités mauritaniennes sont convaincues que les progrès accomplis jusqu'à présent pour stabiliser l'économie — qui plus est, dans un laps de temps aussi court — donneront à la communauté internationale, l'assurance de leur sincérité et de leur détermination à faire des problèmes afférents aux données une question résolue, et à affronter les défis majeurs qui se profilent. Elles se félicitent à cet égard de la reprise de l'assistance de l'Union européenne (UE) à la Mauritanie et ont bon espoir que les mesures qu'elles ont prises permettront de remplir les conditions requises pour bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'IADM.

## I. Révision des données et performance économique antérieure

Les autorités ont préparé un rapport qui réévalue la performance macroéconomique antérieure sur la base des données révisées pour la période 1992-2004. D'importants efforts sont entrepris, avec l'assistance du FMI, pour faire en sorte que les données communiquées restent fiables. Dans le même esprit, les autorités ont mis fin aux dépenses extrabudgétaires et au financement du déficit budgétaire par la Banque centrale. Le rapport reste toutefois un document préliminaire. Les travaux se poursuivent pour expliquer certains des aspects soulevés par les services du FMI dans le rapport.

## II. Stabilisation de l'économie et politiques mises en œuvre dans le cadre du SMP

En 2005, la croissance du **PIB réel** a été portée à 5½ %, essentiellement sous l'effet de la forte poussée des investissements liés à l'imminence du démarrage de la production pétrolière. La mise en œuvre d'une politique de resserrement monétaire et budgétaire sur la fin de l'année a permis une baisse de l'**inflation**. Le léger creusement du déficit **budgétaire** en 2005, a été contenu par l'interruption des dépenses extra budgétaires à partir de septembre 2005. La **prime du marché parallèle** a disparu vers la fin de l'année, en raison du regain de confiance vis-à-vis de la monnaie nationale résultant de la proximité de la mise en route de la production pétrolière, tandis que le **taux de change** s'est légèrement apprécié. L'amélioration de la **position extérieure** a bénéficié de la hausse des cours mondiaux des produits de base et de l'accroissement des IDE, attirés par la montée en puissance des secteurs pétrolier et minier. Les **réserves de change**, sont toutefois restées faibles en 2005 et devraient augmenter peu à peu, pour passer de 1,4 mois de couverture des importations à fin 2006, à 3 mois en 2008.

Pour le premier trimestre 2006, les politiques **budgétaire** et **monétaire** restrictives mises en œuvre dans le cadre du programme de référence (**SMP**) ont permis d'affermir la stabilisation de l'économie. Il convient de souligner en particulier la bonne tenue des résultats **budgétaires**, et le maintien des dépenses dans les limites du programme de référence. Des efforts ont été réalisés pour améliorer la gestion des dépenses publiques, notamment avec l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme. En outre, les autorités ont adopté une classification fonctionnelle des postes budgétaires qui permettra notamment le suivi des crédits affectés à la réduction de la pauvreté.

Pour le reste de l'année, la croissance du **PIB réel** du **secteur non pétrolier** devrait être portée à 6,8 %. Les recettes pétrolières conjuguées à la discipline budgétaire devraient aboutir à une amélioration sensible de l'orientation **budgétaire**, tout en permettant une augmentation substantielle des dépenses de réduction de la pauvreté. Le financement de l'État par le secteur bancaire au moyen d'émissions de bons du Trésor aidera au maintien de la **politique monétaire** restrictive, jusqu'à ce que les recettes pétrolières permettent de réduire le besoin de financement bancaire de l'État. Pour éviter toute dilapidation des recettes pétrolières, des efforts sont engagés pour promouvoir la transparence et une saine **gestion des ressources pétrolières**. À cet égard, la

Mauritanie a adhéré à l'**ITIE** depuis septembre 2005 et les autorités ont mis en place un comité composé de représentants de toutes les parties prenantes concernées, afin de suivre la mise en œuvre du dispositif de cette initiative.

Pour contribuer aussi à la saine gestion des ressources pétrolières, un compte pétrolier unique a été ouvert dans les livres de la *Banque de France*, sur lequel seront déposés toutes les recettes pétrolières de l'État — le Fonds national des revenus des hydrocarbures. Les recettes pétrolières seront versées sur ce compte et serviront notamment à lisser les dépenses publiques en cas de baisse des prix pétroliers. Une loi relative à la gestion de ces ressources est aussi en préparation. Le surcroît de recettes attendu, d'ici la fin du mois de juin 2006, de la révision des contrats de partage de la production avec la compagnie pétrolière Woodside sera également versé au Fonds des hydrocarbures et servira à rembourser la dette intérieure publique, y compris la dette envers la Banque centrale de Mauritanie (BCM), ce qui contribuera à renforcer la position des réserves, au demeurant faible, de la BCM. Pour l'avenir, le fait d'épargner une partie des recettes des hydrocarbures aidera aussi à compenser la probable appréciation du taux de change qui pourrait entamer la compétitivité du secteur non pétrolier. En effet, on observe des signes de plus en plus prononcés indiquant que d'autres facteurs influent déjà sur la compétitivité de la Mauritanie et entravent le développement de pans importants de l'économie, y compris le secteur de la pêche. Il s'agit notamment de la faible capacité de la société nationale d'électricité et de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix pétroliers. Les autorités mauritaniennes resteront en constante communication avec le FMI et la Banque mondiale pour déterminer la meilleure utilisation possible des ressources pétrolières pour promouvoir la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Sur le front **structurel**, le gouvernement prépare la mise en place d'un **marché des devises**, prévu pour la fin 2006. Les autorités ont établi un calendrier de mise sur pied du marché des devises qui tient compte de l'amélioration prévue de la situation des réserves de change. Les autorités mauritaniennes considèrent qu'une couverture minimum équivalent à 2 mois d'importations serait nécessaire pour lancer ce marché sur des bases saines et crédibles. Les efforts déployés actuellement par les autorités mauritaniennes pour apurer les arriérés de paiements extérieurs du secteur privé seront aussi déterminants pour le lancement de ce marché des devises. Par ailleurs, l'obligation de restitution à la Banque centrale d'une partie des recettes en devises des exportations de produits halieutiques sera progressivement retirée, à mesure que la position des réserves de changes ira en s'améliorant, et sera abolie avant que le nouveau marché des devises ne devienne opérationnel. La Banque centrale entend cependant — au moins dans les phases initiales — suivre l'évolution du taux de change, notamment pour éviter une possible appréciation rapide de la monnaie nationale, du fait de l'afflux massif de capitaux lié aux activités pétrolières et minières, qui pourrait avoir des effets néfastes sur la compétitivité du secteur non pétrolier. Un suivi attentif du taux de change par la banque centrale sera aussi nécessaire, étant donné que la demande des participants au marché, en devises, sera probablement supérieure à l'offre, pendant un certain temps. Ceci souligne la nécessité de mettre en place des instruments appropriés de gestion de la liquidité à la Banque centrale.

Les autorités mauritaniennes ont été associées aux négociations en cours entre l'UE et la CEDEAO en vue d'un nouvel Accord de partenariat économique (APE). Les pourparlers s'inscrivent dans le contexte global de la révision des accords commerciaux qui lient l'UE aux États ACP au titre de l'Accord de Cotonou signé en 2000. Les deux parties, UE et États ACP sont tenus de mettre en place d'ici 2008, des accords de substitution compatibles avec le dispositif de l'OMC. Les autorités sont conscientes des risques inhérents à cette obligation (réciprocité) mais notent aussi les avantages liés aux APE (accroissement potentiel de l'aide de l'UE). Elles suivront attentivement l'impact potentiel sur l'économie mauritanienne qui résulterait des changements découlant de ces négociations.

### III. Perspectives et défis économiques

Les **perspectives économiques** de la Mauritanie sont encourageantes. Malgré une contraction temporaire des volumes de pétrole produits — par rapport à l'objectif initial de 75.000 barils/jour — les cours mondiaux du pétrole restent élevés et la récente révision des contrats de partage de la production avec la compagnie Woodside, ce qui permet d'envisager une augmentation substantielle des recettes pétrolières de la Mauritanie pour 2006.

L'allègement de la dette au titre de l'IADM — très attendu par le peuple mauritanien — fournira aussi les ressources nécessaires pour aider les autorités dans leurs efforts de financement pour faire reculer la pauvreté et accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.

La société nationale industrielle et minière (SNIM) prévoit une forte augmentation de ses investissements à moyen terme, dans un contexte de hausse des cours du minerai de fer. La production de cuivre et d'or a aussi démarré en 2006. Toutefois, les perspectives restent incertaines dans le secteur de la pêche, avec l'expiration au 31 juillet 2006, de l'accord de pêche conclu avec l'UE. Si la Mauritanie ne parvenait pas à un accord avec l'UE avant cette date, les autorités que je représente, ont envisagé des solutions de rechange dont elles ont fait part aux services du FMI. Elles entendent notamment lancer des appels d'offres internationaux pour l'attribution de licences de pêche afin de compenser les éventuelles pertes de recettes provenant de l'UE.

Comment gérer au mieux les abondantes ressources attendues au cours des prochaines années constitue le **défi majeur** que les autorités mauritaniennes doivent relever. Les capacités restent limitées et les risques que l'augmentation rapide des recettes en devises font peser sur la compétitivité de l'économie sont grands. Les autorités mauritaniennes en sont conscientes et entendent maintenir une concertation étroite avec le FMI et la Banque mondiale pour étudier les moyens de pallier ces risques. Elles sont d'avis que le fait d'épargner les recettes pétrolières est crucial pour atténuer ces risques. Elles sont également déterminées à affecter une partie de ces ressources à l'accélération de la réduction de la pauvreté et de la progression vers les OMD. À cet égard, elles achèvent la rédaction de leur deuxième CSLP, qui en est à un stade avancé et qui couvre la période allant de 2006 à 2010, au terme d'un processus largement participatif. Le nouveau CSLP définit les objectifs de développement de la Mauritanie jusqu'en 2015 — date cible des OMD — et tient compte de l'augmentation substantielle des afflux de devises projetée et de leur affectation à la lutte contre la pauvreté.

Les autres défis ont trait par exemple à la nécessité de diversifier l'économie par rapport à sa forte dépendance à l'égard d'une base étroite de produits de base et de réduire sa vulnérabilité aux chocs potentiels, notamment une baisse des cours mondiaux des produits de base qui pénaliserait fortement l'économie. Il est tout aussi indispensable d'éviter toute nouvelle accumulation de dette, après l'allègement au titre de l'IADM. C'est pourquoi les autorités mauritaniennes entendent élaborer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Tout en reconnaissant que la responsabilité d'une politique de gestion avisée de la dette leur incombe avant tout, les conseils et l'assistance des services du FMI et d'autres partenaires seront essentiels. Dans la même optique, elles poursuivront leurs efforts visant à conclure des accords avec tous les créanciers bilatéraux dont elles obtiendront un allègement de dette à des conditions comparables à celles consenties par les créanciers de la Mauritanie membres du Club de Paris au titre de l'initiative PPTE. Elles ont demandé l'assistance du FMI pour résoudre les questions évoquées dans le rapport des services du FMI.

## **Conclusion**

Les autorités mauritaniennes espèrent que la mise en œuvre satisfaisante du programme de référence (SMP) à fin-juin 2006 — objectif auquel elles sont fermement attachées — et les progrès rapides accomplis dans les réformes structurelles clés, ouvriront la voie à la conclusion d'un nouveau programme appuyé par la FRPC. Un tel accord aiderait à consolider les acquis significatifs enregistrés jusqu'à présent dans le cadre du programme de référence.

Les perspectives de recettes de la Mauritanie restent bonnes et les autorités continueront à appliquer une politique de gestion prudente des revenus pétroliers. Mais le bas niveau des réserves de change qui devrait durer encore quelques années, la fragile transition en cours vers la bonne gouvernance et la transparence, ainsi que la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques et aux chocs sur les prix des produits de base, rendent toujours nécessaire l'appui du FMI et de la communauté internationale.

Compte tenu de l'application des recommandations du Conseil par les autorités, des mesures correctrices prises et de la vigueur des résultats obtenus dans le cadre du programme de référence, je sollicite l'appui du Conseil en faveur d'une déclaration d'admission de la Mauritanie à bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'IADM.

Enfin, les autorités mauritaniennes sollicitent aussi du Conseil d'administration, l'octroi d'une prorogation des restrictions de change en vigueur au titre de l'article VIII, section 2 a), jusqu'au 31 octobre 2006. La faiblesse des réserves de change rend difficile l'élimination du rationnement des devises dans les conditions actuelles. Ce rationnement sera toutefois éliminé à la fin octobre 2006 à la faveur de l'amélioration de la situation des réserves de change de la Mauritanie.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

*Public Information Notice*

EXTERNAL  
RELATIONS  
DEPARTMENT

**Note d'information au public (NIP) N° 06/74  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, D. C. 20431 USA**

**Le FMI conclut les consultations de 2006  
au titre de l'article IV avec la Mauritanie**

Le Conseil d'administration a conclu le 21 juin 2006 les consultations au titre de l'article IV avec la Mauritanie.<sup>1</sup>

**Informations générales**

Le gouvernement de transition mauritanien, en fonction depuis le changement de régime d'août 2005, a opéré un impressionnant infléchissement de la politique économique dans le sens de la transparence et de la bonne gouvernance. Les autorités ont décidé d'apporter leur pleine coopération sur la question des données, qui avait empoisonné les relations avec le FMI depuis le début de 2004, et ont révisé la plupart des données économiques et financières qui avaient été communiquées au FMI depuis 1992. Les chiffres révisés témoignent de politiques macroéconomiques, budgétaires et monétaires nettement plus laxistes, et d'une accumulation de réserves plus faible, que précédemment indiqué. Le fait que, par le passé et pendant une longue période, des données erronées aient été communiquées a conduit à la formulation de conseils inadéquats, et ce au détriment du pays.<sup>2</sup>

Les nouvelles autorités se sont promptement engagés sur le chemin de la stabilisation macroéconomique et des réformes. Elles ont interdit les pratiques antérieures de dépenses extrabudgétaires et aligné la politique budgétaire sur la politique de monétaire

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

<sup>2</sup> Par ailleurs, et du fait de la communication de données erronées dans le cadre de l'accord FRPC pour 1999–2002, la Mauritanie a remboursé au FMI le 26 avril et le 12 juin deux décaissements non-conformes effectués en juin et décembre 2002 (voir communiqué de presse n° 06/64)

rigoureuse adoptée par la Banque centrale de Mauritanie (BCM) depuis le milieu de 2004, qui reposait sur l'absence de financement du déficit public. De ce fait, l'inflation est tombée en dessous de 10 % au dernier trimestre de 2005 et la situation extérieure de la Mauritanie—qui a aussi bénéficié de l'amélioration des termes de l'échange depuis 2005—a commencé à se redresser.

En février 2006, la Mauritanie a amorcé l'exportation de pétrole brut provenant d'un gisement off-shore, dont la production journalière moyenne a été de 54.000 barils au cours des trois derniers mois. Les activités liées aux investissements pétroliers ont contribué à maintenir la croissance réelle au dessus de 5 % en 2005 et, avec l'arrivée de la production pétrolière, le taux de croissance réelle devrait atteindre près de 20 % en 2006. La croissance du PIB réel non pétrolier (6½ % selon les projections) sera soutenue par le développement de l'activité minière (cuivre et or) et par une hausse sensible des investissements publics. L'amélioration de la situation extérieure contribuera à l'accumulation de réserves internationales, qui atteindront près d'un mois et demi d'importations à la fin 2006.

Les autorités ont lancé un programme de référence couvrant les six premiers mois de 2006 afin de poursuivre l'effort de désinflation et de consolidation des finances publiques et de mettre en œuvre des réformes essentielles dans les domaines de la transparence des statistiques, de la gestion des revenus pétroliers, et de la gestion des dépenses publiques. Ce programme est en bonne voie. Les agrégats budgétaires et monétaires étaient à la fin-mars 2006 largement conformes aux objectifs et tous les objectifs structurels ont été atteints. Dans le cadre du programme, la Mauritanie a procédé dans les temps impartis à la clôture du budget rectificatif pour 2005, a réduit les arriérés de paiements intérieurs, a commencé à produire des rapports mensuels sur les opérations financières de l'administration centrale sur la base des données réconciliées du Trésor et de la BCM, et a adopté une classification fonctionnelle des dépenses permettant d'identifier et de suivre celles consacrées à la lutte contre la pauvreté. Les autorités ont aussi fait des progrès dans la mise en place d'un système efficace et transparent de gestion des revenus pétroliers, en adhérant à l'Initiative pour la transparence des industries extractives et en créant le Fonds national des Revenus des Hydrocarbures (FNRH), qui est désormais opérationnel. D'autres mesures sont attendues, y compris la publication des contrats de partage de la production pétrolière, des rapports trimestriels sur la production et les exportations et des comptes certifiés du FNRH, qui feront l'objet d'audits périodiques par un cabinet de renommée internationale. La mise en œuvre satisfaisante du programme de référence devrait ouvrir la voie pour un nouveau programme appuyé par la FRPC.

La Mauritanie a pris toutes les mesures correctrices requises pour être admissible au bénéfice de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), y compris le règlement de la question des données, six mois de performance macroéconomique satisfaisante, et des mesures correctrices portant sur l'élaboration et l'exécution du budget et sur la préparation des rapports qui s'y rapportent. L'allègement de la dette de

la Mauritanie accordé par le FMI, l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et le Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement représenterait environ 400 millions de dollars EU en valeur actualisée nette (VAN), soit à peu près 36,5 % de la VAN de la dette publique extérieure à la fin de 2006. L'IADM a pour but d'accélérer les progrès des pays qui y sont admissibles vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en annulant leurs dettes envers les créanciers susmentionnés et en veillant à ce que les ressources ainsi dégagées soient affectées à la lutte contre la pauvreté.

Les autorités ont décidé de tirer parti des bonnes perspectives budgétaires et extérieures pour 2006 pour poursuivre la consolidation des finances publiques et libéraliser le régime des changes. Les revenus pétroliers attendus et le maintien de la discipline budgétaire devraient se traduire par un excédent budgétaire de près de 10 % du PIB non pétrolier, qui sera utilisé en grande partie pour réduire la dette et les arriérés de paiements intérieurs de l'État. La BCM devrait supprimer toutes les restrictions couvertes par l'article VIII des Statuts du FMI et permettre une plus grande flexibilité dans la détermination du taux de change en mettant en place un marché des changes.

### **Évaluation par le Conseil d'administration**

Les administrateurs ont salué les progrès substantiels réalisés par les autorités mauritaniennes au cours des derniers mois en termes de politique macroéconomique, d'élaboration du budget, de gouvernance et de transparence, et dans la résolution de la question des données qui avait nui aux relations de la Mauritanie avec le FMI. Ils ont estimé que ces progrès, ainsi que le remboursement intégral et dans les délais impartis des deux décaissements non conformes effectués au titre de l'accord FRPC pour 1999–2002, sont des éléments essentiels dans l'établissement de liens de coopération étroits entre la Mauritanie et la communauté internationale; liens qui seront nécessaires pour tirer pleinement parti de l'amélioration des perspectives de croissance et de développement de la Mauritanie. Durant la période à venir, les autorités devraient se concentrer sur la consolidation de la stabilité macroéconomique et le renforcement de la position extérieure, par l'utilisation budgétaire avisée des nouvelles recettes pétrolières, tout en évitant de recourir au financement du budget par la Banque centrale.

Les administrateurs ont souligné que des politiques budgétaire et monétaire rigoureuses et coordonnées devront être au cœur des efforts visant à consolider la stabilité macroéconomique et à atteindre les objectifs ambitieux de réserves officielles et de désinflation fixés pour 2006. À cet égard, ils ont souscrit à l'intention des autorités de respecter les plafonds de dépenses budgétaires prévus initialement, malgré un niveau de recettes pétrolières supérieur aux prévisions budgétaires, tout en affectant les recettes pétrolières à la réduction de la dette intérieure. Les administrateurs engagent les autorités à résoudre de façon durable la question des deux sociétés parapubliques ayant besoin d'être restructurées, et ce sans porter préjudice aux objectifs budgétaires pour 2006.

Les administrateurs ont été encouragés par les améliorations apportées à la gestion des dépenses publiques. Ils se sont félicités de la ponctualité et de l'exactitude des données de finances publiques fournies sur la base des balances du Trésor qui font l'objet d'une réconciliation régulière avec les données de la Banque centrale. Les administrateurs ont apporté leur soutien à l'élaboration d'un cadre de dépenses de moyen terme avant le démarrage du cycle de préparation du budget, et ont souligné combien il importait de poursuivre la dynamique des récentes réformes en ouvrant davantage à la concurrence le système de passation des marchés publics et en resserrant encore le contrôle des dépenses publiques, notamment par l'informatisation prévue du circuit d'autorisation des dépenses.

Les administrateurs ont accueilli avec satisfaction le récent resserrement de la politique monétaire, en notant que le relèvement des taux d'intérêt a renforcé la crédibilité de la Banque centrale dans la poursuite de la stabilité des prix. Ils recommandent un suivi attentif des pressions, internes et externes, s'exerçant sur les prix, afin de contenir les risques afférents aux objectifs de désinflation des autorités. Les administrateurs ont aussi recommandé la mise au point d'autres instruments de politique monétaire pour favoriser une gestion plus active de la liquidité.

Les administrateurs ont souligné qu'une transition bien préparée vers une politique de change plus flexible devrait contribuer à contenir les pressions inflationnistes, au vu notamment de l'amélioration des perspectives extérieures. Ils souscrivent aux dispositions qu'entendent prendre les autorités en vue d'instaurer une procédure d'adjudication des devises, qui comprendront l'élimination du système de rationnement et l'instauration d'un libre accès aux devises pour les transactions extérieures courantes.

Les administrateurs ont pris note de la mise en œuvre de toutes les mesures correctives pour l'admission au bénéfice de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et ont convenu que la Mauritanie réunit à présent les conditions requises pour bénéficier de cet allègement. Ils se sont félicités de l'intention des autorités de se doter d'une stratégie de moyen terme de gestion de la dette. Les administrateurs ont engagé les autorités à éviter toute nouvelle accumulation de dettes extérieures non concessionnelles, et les créanciers non membres du Club de Paris à conclure les pourparlers sur les accords bilatéraux en instance. Ils ont noté que des mécanismes de suivi adéquats sont en place pour assurer l'utilisation à bonne fin des ressources de l'IADM et que l'introduction d'une nouvelle classification fonctionnelle des dépenses améliorera le ciblage et le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à prendre appui sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une gestion saine et transparente des recettes pétrolières, découlant notamment de la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et du Fonds national des revenus des hydrocarbures. Les administrateurs ont souligné l'importance de mettre en place des mécanismes ponctuels et fiables d'audit et de communication des données, notamment

par la désignation d'auditeurs de renom et indépendants; ils sont aussi félicités de la publication prévue des données afférentes à la production, aux ventes et aux recettes d'hydrocarbures.

Les administrateurs ont souligné que le cadre de moyen terme devrait être centré sur le maintien de la stabilité macroéconomique et une utilisation prudente des recettes pétrolières, afin de permettre à la Mauritanie d'atteindre ses objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté. Ils souscrivent aux efforts engagés par les autorités en vue d'élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté pour la période 2006-10 axée sur le développement d'activités à forte intensité de main d'œuvre, domaine dans lequel la Mauritanie dispose d'un avantage comparatif. Les administrateurs ont noté que l'amélioration de la productivité des secteurs non pétroliers et le maintien de leur compétitivité exige une amélioration du climat des affaires, des investissements publics efficaces, des politiques salariales modérées et une politique d'ouverture commerciale. Ils ont aussi invité les autorités à renforcer le cadre réglementaire du secteur financier et les ont félicitées pour les dispositions prises en vue de mettre en place un cadre exhaustif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme LBC/FT.

**Les notes d'information au public (NIP)** font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

## République islamique de Mauritanie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–06

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Chiffres révisés				Prél.	Proj.
(variations en pourcentage, sauf indication contraire)						
<b>Revenu national et prix</b>						
PIB en prix constants 1/	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	19.4
PIB non pétrolier en prix constants	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	6.8
Déflateur du PIB 1/	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	44.3
Déflateur du PIB non pétrolier	7.9	7.8	2.5	11.5	18.9	8.7
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	7.7	5.4	5.3	10.4	12.1	6.5
Indice des prix à la consommation (en fin de période)	4.1	8.4	2.9	16.1	5.8	8.1
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations de biens, f.à.b. (variation en % en dollars EU)	0.2	-6.6	-4.1	38.1	37.4	213.2
<i>dont</i> : exportations non pétrolières	0.2	-6.6	-4.1	38.1	37.4	27.9
Importations de biens, f.à.b. (variation en % en dollars EU)	2.4	-7.3	25.7	70.3	50.3	-12.9
Importations de biens, f.à.b. (variation en % en dollars EU) 2/	-7.0	-7.6	22.1	33.7	14.7	17.4
Transferts officiels (en % du PIB)	6.9	5.1	6.9	4.1	3.8	2.5
Solde extérieur courant (en % du PIB)	-11.7	3.0	-13.6	-34.6	-49.9	3.5
Solde extérieur courant (en % du PIB) 2/	-6.7	7.6	-7.1	-11.9	-7.8	-8.9
Solde global (en % du PIB)	-7.6	-2.8	-9.9	-7.3	-3.9	4.8
<b>Réserves officielles</b>						
Réserves officielles brutes (en millions de \$EU, fin de période) 3/	40	74	32	39	70	152
En mois d'importations de B&S de l'année suivante 2/	0.9	1.4	0.4	0.5	0.7	1.4
<b>Monnaie et crédit</b>						
Monnaie et quasi-monnaie	34.3	23.8	25.5	13.5	14.6	15.8
Circulation fiduciaire	17.6	17.7	47.5	-3.4	14.8	12.8
(en pourcentage du PIB non pétrolier)						
<b>Opérations consolidées de l'administration publique</b>						
Recettes et dons	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	43.0
Recettes et dons (hors pétrole)	24.7	34.8	35.4	32.9	26.4	26.1
Idem, hors dons	20.7	30.4	30.7	29.7	24.4	23.6
Recettes pétrolières 4/	...	...	...	...	...	17.0
Dépenses et prêts nets	35.0	37.6	47.2	37.7	33.5	32.6
Solde global, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	10.5
Solde global pétrolier, hors dons	-14.3	-7.2	-16.4	-8.0	-9.1	-8.9
Solde global pétrolier, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.0	-6.5
<b>Pour mémoire :</b>						
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période)	264.1	268.7	265.6	256.2	268.6	...
Exportations, f.à.b. (en millions de \$ EU)	355	332	318	440	604	1,892
Importations, f.à.b. (en millions de \$ EU) 2/	415	383	468	625	718	843
PIB nominal (en milliards d'ouguiya)	287	312	338	397	497	857
PIB nominal non pétrolier (en milliards d'ouguiya)	...	...	...	...	...	577
PIB nominal (en millions de dollars EU)	1,122	1,150	1,285	1,495	1,871	3,189
Population (millions)	2.57	2.63	2.69	2.76	2.82	2.89
PIB par habitant (en dollars EU)	437	437	477	542	663	1,103
TCER (variation en % sur 12 mois; fin de période) 5/	4.5	-9.3	-13.4	8.1	8.7	0.3

Sources : données communiquées par les autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ La forte augmentation du déflateur du PIB en 2006 (et la hausse relativement faible du PIB réel cette même année) tient au fait que les autorités ont retenu 1998 comme année de référence pour le calcul des comptes nationaux en prix constants. Les cours pétroliers étaient bas en 1998.

2/ Hors prospection/production pétrolière et autres activités minières (cuivre, or).

3/ Hors compte pétrolier.

4/ Y compris primes à la signature.

5/ En 2006 : estimations jusqu'à fin-mai.